

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 30 octobre 2024.

Étaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	20
- ayant donné procuration :	4
- votants :	24
- ont voté pour :	24
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Pascal JALOUX
Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Sophie BLANC

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique CHAVATTE, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2024/11/59

Objet : Budget principal –
Décision modificative n° 1

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-4, L1612-11, L2312-1 et L2312-2,

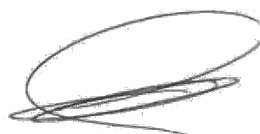
Considérant la nécessité de modifier le budget principal, afin d'ajuster les prévisions de crédits,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de modifier le budget principal, qui peut être résumé comme suit, avec un suréquilibre de la section de fonctionnement de 4 018 753 € :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Avant décision modificative n° 1	6 792 594 €	11 132 651 €
Décision modificative n° 1	320 590 €	-714 €
Après décision modificative n° 1	7 113 184 €	11 131 937 €
Section d'investissement		
Avant décision modificative n° 1	7 112 574 €	7 112 574 €
Décision modificative n° 1	918 300 €	918 300 €
Après décision modificative n° 1	8 030 874 €	8 030 874 €

Mourmelon le Grand, le 7 novembre 2024
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX

Pascal JALOUX
2024.11.09 18:52:14 +0100
Ref:7551983-11329674-1-D
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : VILLE DE MOURMELON LE GRAND (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21510361500138

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE
CHALONS-EN-CHAMPAGNE

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : VILLE DE MOURMELON LE GRAND (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	43
A1.01 - Opérations non ventilables	45
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	46
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	49
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	50
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	51
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	54
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	57
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	60
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	61
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	64
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	66
A1.908 - Fonction 8 - Transports	69
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	73
A2.01 - Opérations non ventilables	75
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	76
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	79
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	80
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	81
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	84
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	88
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	91
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	92
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	93
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	96
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	98
A2.938 - Fonction 8 - Transports	101

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	105
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	109
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	110

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	111
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	112
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	113

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	115
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	5 144

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	433,47

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	900,90
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	908,04
3	Dépenses d'équipement brut / population	1 265,23
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	517,28
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	43,09 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	102,05 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	139,34 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,79 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	5 632 762,05	6 702 363,53	5 778 187,80	A1 6 847 789,28
Investissement	1 037 816,33	1 362 758,21 (3)	64 017,54	A2 388 959,42
Fonctionnement	4 594 945,72	5 339 605,32 (4)	5 714 170,26	A3 6 458 829,86

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses	Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1 6 847 789,28
Investissement	A2 + B2 388 959,42
Fonctionnement	A3 + B3 6 458 829,86

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	918 300,00	918 300,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		918 300,00	918 300,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	320 590,00	-714,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		320 590,00	-714,00
TOTAL DU BUDGET (5)		1 238 890,00	917 586,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	------------	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	617 670,00	0,00	0,00	0,00	617 670,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	719 555,00	0,00	0,00	0,00	719 555,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 874 175,00	0,00	250 000,00	250 000,00	2 124 175,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	3 766 500,00	0,00	0,00	0,00	3 766 500,00
Total des dépenses d'équipement		6 977 900,00	0,00	250 000,00	250 000,00	7 227 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	132 500,00	0,00	0,00	0,00	132 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		132 500,00	0,00	0,00	0,00	132 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 110 400,00	0,00	250 000,00	250 000,00	7 360 400,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	2 174,00		0,00	0,00	2 174,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		668 300,00	668 300,00	668 300,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 174,00		668 300,00	668 300,00	670 474,00

TOTAL	7 112 574,00	0,00	918 300,00	918 300,00	8 030 874,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 030 874,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	380 740,00	0,00	0,00	0,00	380 740,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 380 740,00	0,00	0,00	0,00	4 380 740,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	113 895,00	0,00	0,00	0,00	113 895,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		113 895,00	0,00	0,00	0,00	113 895,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 494 635,00	0,00	0,00	0,00	4 494 635,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 959 180,00		237 600,00	237 600,00	2 196 780,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	269 800,00		12 400,00	12 400,00	282 200,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		668 300,00	668 300,00	668 300,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 228 980,00		918 300,00	918 300,00	3 147 280,00

TOTAL	6 723 615,00	0,00	918 300,00	918 300,00	7 641 915,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	388 959,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 030 874,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

2 476 806,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 360 723,00	0,00	42 950,00	42 950,00	1 403 673,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 996 995,00	0,00	0,00	0,00	1 996 995,00
014	Atténuations de produits	686 719,00	0,00	0,00	0,00	686 719,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	407 193,00	0,00	0,00	0,00	407 193,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 451 630,00	0,00	42 950,00	42 950,00	4 494 580,00
66	Charges financières	105 700,00	0,00	27 640,00	27 640,00	133 340,00
67	Charges spécifiques (4)	3 284,00	0,00	0,00	0,00	3 284,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 563 614,00	0,00	70 590,00	70 590,00	4 634 204,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	1 959 180,00		237 600,00	237 600,00	2 196 780,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	269 800,00		12 400,00	12 400,00	282 200,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 228 980,00		250 000,00	250 000,00	2 478 980,00

TOTAL	6 792 594,00	0,00	320 590,00	320 590,00	7 113 184,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 113 184,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	55 000,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	202 330,00	0,00	0,00	0,00	202 330,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	115 000,00	0,00	-714,00	-714,00	114 286,00
731	Fiscalité locale	1 365 120,00	0,00	0,00	0,00	1 365 120,00
74	Dotations et participations (4)	2 855 748,00	0,00	0,00	0,00	2 855 748,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	78 450,00	0,00	0,00	0,00	78 450,00
Total des recettes de gestion courante		4 671 648,00	0,00	-714,00	-714,00	4 670 934,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 671 648,00	0,00	-714,00	-714,00	4 670 934,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 174,00		0,00	0,00	2 174,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 174,00		0,00	0,00	2 174,00

TOTAL	4 673 822,00	0,00	-714,00	-714,00	4 673 108,00
--------------	---------------------	-------------	----------------	----------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 458 829,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 131 937,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	2 476 806,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	250 000,00	0,00	250 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	668 300,00	668 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		250 000,00	668 300,00	918 300,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	918 300,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	42 950,00		42 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	27 640,00	0,00	27 640,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	12 400,00	12 400,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		237 600,00	237 600,00
Dépenses de fonctionnement – Total		70 590,00	250 000,00	320 590,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	320 590,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	668 300,00	668 300,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		12 400,00	12 400,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		237 600,00	237 600,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	918 300,00	918 300,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	918 300,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	-714,00		-714,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	-714,00	0,00	-714,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-714,00
--	----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	7 112 574,00	0,00	0,00	918 300,00	918 300,00	0,00	918 300,00	918 300,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	719 555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 874 175,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	4 162 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	6 977 900,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	132 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	132 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	7 110 400,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	2 174,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			668 300,00	668 300,00		668 300,00	668 300,00
Total des dépenses d'ordre	2 174,00			668 300,00	668 300,00		668 300,00	668 300,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
--	------

Total des dépenses d'investissement cumulées	918 300,00
--	------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		6 723 615,00	0,00	918 300,00	918 300,00	918 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	380 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 380 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	113 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		113 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 494 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 959 180,00		237 600,00	237 600,00	237 600,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	269 800,00		12 400,00	12 400,00	12 400,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		668 300,00	668 300,00	668 300,00
Total des recettes d'ordre		2 228 980,00		918 300,00	918 300,00	918 300,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	918 300,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		7 112 574,00	0,00	0,00	918 300,00	918 300,00	0,00	918 300,00	918 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	23 470,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	719 555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415332	ADM : Bâtiments, installations	707 855,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 874 175,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
2111	Terrains nus	1 105 247,00	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	11 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	150 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	76 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	79 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	8 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	16 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	270 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	8 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	75 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	7 045,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	2 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 165,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	32 518,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	195 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	4 162 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 977 900,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	132 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	130 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		132 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		7 110 400,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 174,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	2 174,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139361	Dotation équip.territoires ruraux transf	2 174,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			668 300,00	668 300,00		668 300,00	668 300,00
2313	Constructions	0,00			668 300,00	668 300,00		668 300,00	668 300,00
Total des dépenses d'ordre		2 174,00			668 300,00	668 300,00		668 300,00	668 300,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202101	Construction du complexe sportif	202101	333 469,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202201	Contrat de performance énergétique - Gymnase Terme Hilaire	202201	17 975,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			351 444,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202101
LIBELLE : Construction du complexe sportif
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202101

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	333 469,81	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	333 469,81	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	330 013,81	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	3 456,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		60 873,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	60 873,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	60 873,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202201
LIBELLE : Contrat de performance énergétique - Gymnase Terme Hilaire
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202201

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	17 975,09	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	17 975,09	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	17 975,09	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)				0,00
--------------------------------------	--	--	--	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		6 723 615,00	0,00	918 300,00	918 300,00	918 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	380 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	70 391,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	190 349,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 380 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	113 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	72 758,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	41 137,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		113 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 494 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 959 180,00		237 600,00	237 600,00	237 600,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	269 800,00		12 400,00	12 400,00	12 400,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	749,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	95 388,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 104,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 559,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	9 779,00		0,00	0,00	0,00
281316	Equipements de cimetière	1 202,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	387,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	26 008,00		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	5 202,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28151	Réseaux de voirie	2 674,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	5 563,00		0,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	469,00		0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	5 324,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	4 733,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	517,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	1 192,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	580,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	14 873,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	260,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	38 124,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	17 246,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 201,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	30 666,00		12 400,00	12 400,00	12 400,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		668 300,00	668 300,00	668 300,00
2031	Frais d'études	0,00		663 000,00	663 000,00	663 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00		5 300,00	5 300,00	5 300,00
Total des recettes d'ordre		2 228 980,00		918 300,00	918 300,00	918 300,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		6 792 594,00	0,00	0,00	320 590,00	320 590,00	0,00	320 590,00	320 590,00
011	Charges à caractère général (4)	1 360 723,00	0,00	0,00	42 950,00	42 950,00	0,00	42 950,00	42 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 996 995,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	686 719,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	407 193,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 451 630,00	0,00	0,00	42 950,00	42 950,00	0,00	42 950,00	42 950,00
66	Charges financières	105 700,00	0,00		27 640,00	27 640,00		27 640,00	27 640,00
67	Charges spécifiques (4)	3 284,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		111 984,00	0,00	0,00	27 640,00	27 640,00		27 640,00	27 640,00
Total des dépenses réelles		4 563 614,00	0,00	0,00	70 590,00	70 590,00	0,00	70 590,00	70 590,00
023	Virement à la section d'investissement	1 959 180,00			237 600,00	237 600,00		237 600,00	237 600,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	269 800,00			12 400,00	12 400,00		12 400,00	12 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 228 980,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								320 590,00
--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 673 822,00	0,00	-714,00	-714,00	-714,00
013	Atténuations de charges (3)	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	202 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	115 000,00	0,00	-714,00	-714,00	-714,00
731	Fiscalité locale	1 365 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 855 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	78 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 671 648,00	0,00	-714,00	-714,00	-714,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 671 648,00	0,00	-714,00	-714,00	-714,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 174,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 174,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
---------------------------------------	------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	-714,00
---	---------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 792 594,00	0,00	0,00	320 590,00	320 590,00	0,00	320 590,00	320 590,00
011	Charges à caractère général (5)	1 360 723,00	0,00	0,00	42 950,00	42 950,00	0,00	42 950,00	42 950,00
6042	Achats de prestations de services	32 558,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	8 740,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	204 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	138 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	12 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	11 730,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	40 540,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	9 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	14 950,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	5 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	11 570,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	13 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	78 845,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	62 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	12 640,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	30 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	46 380,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	26 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	16 270,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	19 075,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	115 992,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	98 930,00	0,00		46 250,00	46 250,00	0,00	46 250,00	46 250,00
6168	Autres primes d'assurance	14 188,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	73 676,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	3 190,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	16 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	240,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6232	Fêtes et cérémonies	112 547,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	21 210,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	9 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	15 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 668,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 544,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS/CIAS	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	13 900,00	0,00		-3 300,00	-3 300,00	0,00	-3 300,00	-3 300,00
6358	Autres droits	1 340,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	1 996 995,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	19 995,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	12 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	26 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	815 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	12 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	195 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	316 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	225 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	262 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	33 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
014	Atténuations de produits	686 719,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	570 585,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739221	FNGIR	116 134,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	407 193,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	3 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	110 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	46 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	15 435,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	51 528,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	106 840,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6577	Remises gracieuses	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	27 480,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	3 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	25 510,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 451 630,00	0,00	0,00	42 950,00	42 950,00	0,00	42 950,00	42 950,00
66	Charges financières	105 700,00	0,00		27 640,00	27 640,00		27 640,00	27 640,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	105 700,00	0,00		4 870,00	4 870,00		4 870,00	4 870,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		22 770,00	22 770,00		22 770,00	22 770,00
67	Charges spécifiques (5)	3 284,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 284,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	3 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	3 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		111 984,00	0,00	0,00	27 640,00	27 640,00		27 640,00	27 640,00
Total des dépenses réelles		4 563 614,00	0,00	0,00	70 590,00	70 590,00	0,00	70 590,00	70 590,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	1 959 180,00			237 600,00	237 600,00		237 600,00	237 600,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	269 800,00			12 400,00	12 400,00		12 400,00	12 400,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	269 800,00			12 400,00	12 400,00		12 400,00	12 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 228 980,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	22 770,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 673 822,00	0,00	-714,00	-714,00	-714,00
013	Atténuations de charges (4)	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	202 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	1 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	115 000,00	0,00	-714,00	-714,00	-714,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	115 000,00	0,00	-714,00	-714,00	-714,00
731	Fiscalité locale	1 365 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	1 175 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	2 855 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 193 307,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	741 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741123	DSU des communes	633 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	92 134,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	15 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	80 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	38 983,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	8 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	5 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	21 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	5 517,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	78 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	77 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 671 648,00	0,00	-714,00	-714,00	-714,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 671 648,00	0,00	-714,00	-714,00	-714,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	2 174,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	2 174,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 174,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		165 000,00	111 548,00	0,00	14 900,00	0,00	4 487 470,00	9 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	607 990,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	28 000,00	111 548,00	0,00	14 900,00	0,00	306 480,00	9 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 571 500,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 113 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	113 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 848 427,00	707 855,00	200,00	16 000,00		7 360 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00	0,00	0,00	0,00		132 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 680,00	0,00	0,00	0,00		617 670,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	707 855,00	200,00	0,00		719 555,00
21	Immobilisations corporelles	1 638 247,00	0,00	0,00	16 000,00		2 124 175,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	190 000,00	0,00	0,00	0,00		3 766 500,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		140 740,00	0,00	0,00	0,00		4 494 635,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		113 895,00
13	Subventions d'investissement	140 740,00	0,00	0,00	0,00		380 740,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		165 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	130 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	2 000,00
213	Constructions	9 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	1 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	18 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	5 000,00
RECETTES		4 113 895,00
102	Dotations et fonds d'investissement	113 895,00
164	Emprunts auprès des états financiers	4 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		101 798,00	0,00	0,00	800,00	0,00	450,00	8 500,00	0,00
213	Constructions	76 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	6 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	18 968,00	0,00	0,00	800,00	0,00	450,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 548,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 330,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 218,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	8 400,00	3 000,00	3 500,00	14 900,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00	8 400,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		87 215,00	0,00	87 290,00	65,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	17 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	75 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	10 400,00	0,00	0,00	65,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		4 162 200,00	0,00	700,00	0,00	150 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	590 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 571 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 487 470,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	607 990,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 315,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 165,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 571 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42						TOTAL DU CHAPITRE
		Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées						
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	209 180,00	270 000,00	0,00	0,00	255 247,00	850 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	7 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 247,00	850 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 740,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 740,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres actions			
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	250 000,00	10 000,00	0,00	1 848 427,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 680,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	1 355 247,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 740,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 740,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		707 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	707 855,00
204	Subventions d'équipement versées	707 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	707 855,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		Politique de l'énergie								
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		1 081 886,00	2 237 727,00	0,00	61 370,00	55 000,00	843 207,00	74 458,00	0,00
011	Charges à caractère général	162 433,00	346 092,00	0,00	34 430,00	0,00	604 887,00	22 930,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	65 500,00	1 688 495,00	0,00	26 500,00	9 000,00	195 500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	686 719,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	27 610,00	203 140,00	0,00	440,00	46 000,00	42 820,00	51 528,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	133 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	3 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 156 416,00	173 900,00	0,00	0,00	6 000,00	154 760,00	75 670,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	27 000,00	0,00	0,00	6 000,00	89 400,00	65 670,00	0,00
73	Impôts et taxes	114 286,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 360 120,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 682 010,00	76 300,00	0,00	0,00	0,00	38 510,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	20 600,00	0,00	0,00	0,00	26 850,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	183 005,00	31 251,00	36 600,00	29 700,00		4 634 204,00
011	Charges à caractère général	0,00	150 785,00	15 816,00	36 600,00	29 700,00		1 403 673,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00		1 996 995,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		686 719,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	20 220,00	15 435,00	0,00	0,00		407 193,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		133 340,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 284,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
RECETTES		0,00	52 730,00	0,00	50 198,00	1 260,00		4 670 934,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		55 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	13 000,00	0,00	0,00	1 260,00		202 330,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		114 286,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 365 120,00
74	Dotations et participations	0,00	8 730,00	0,00	50 198,00	0,00		2 855 748,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00		78 450,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 081 886,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	88 415,00
615	Entretien et réparations	29 750,00
616	Primes d'assurances	43 118,00
618	Divers	2 190,00
627	Services bancaires et assimilés	30,00
628	Divers	2 230,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	-3 300,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	38 500,00
647	Autres charges sociales	17 000,00
648	Autres charges de personnel	10 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	25 610,00
661	Charges d'intérêts	133 340,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 284,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	3 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	686 719,00
RECETTES		4 156 416,00
731	Fiscalité locale	1 360 120,00
732	Fiscalité reversée	114 286,00
741	D.G.F.	2 660 883,00
744	FCTVA	15 610,00
748	Autres attributions et participations	5 517,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 993 627,00	0,00	17 630,00	18 300,00	62 000,00	20 700,00	15 470,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	128 100,00	0,00	700,00	3 400,00	0,00	200,00	1 120,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	16 120,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	20 000,00	12 000,00	0,00
613	Locations	3 000,00	0,00	0,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	75 007,00	0,00	480,00	0,00	0,00	500,00	1 100,00	0,00
618	Divers	10 775,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	31 995,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	600,00	0,00	13 890,00	3 900,00	0,00	0,00	800,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	2 700,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	40 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00
628	Divers	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 143 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	487 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	25 180,00	0,00	2 560,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00
RECETTES		159 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	9 300,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00	0,00
752	Revenus des immeubles	20 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture.educ.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 237 727,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 520,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 620,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 087,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 075,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 995,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 190,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 550,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 143 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 140,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 900,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 300,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	10 240,00	10 630,00	12 200,00	28 300,00	61 370,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 800,00	0,00	8 900,00	900,00	12 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 560,00	0,00	0,00	0,00	1 560,00
613	Locations	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 240,00	10 550,00	3 300,00	900,00	18 990,00
618	Divers	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	80,00	0,00	0,00	80,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	440,00	0,00	0,00	0,00	440,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres services périscolaires et annexes						
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		61 630,00	19 204,00	73 745,00	26 557,00	0,00	0,00	101 371,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	4 458,00	0,00	0,00	1 550,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	6 880,00	2 125,00	45 700,00	15 750,00	0,00	0,00	4 160,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 760,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 930,00	0,00	27 770,00	1 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	4 050,00	0,00	275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	3 850,00	16 740,00	0,00	4 204,00	0,00	0,00	91 513,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 388,00	0,00	0,00
628	Divers	1 000,00	89,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	39 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 800,00	0,00	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	26 000,00	1 250,00	0,00	0,00	38 510,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 510,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		216 240,00	23 630,00	0,00	0,00	1 690,00	203 700,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	94 800,00	13 720,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	5 190,00	9 910,00	0,00	0,00	430,00	0,00
616	Primes d'assurances	116 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 260,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		96 250,00	0,00	19 190,00	0,00	0,00	0,00	843 207,00
604	Achats d'études, prestations de services	20 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 558,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	50 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 460,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 010,00
615	Entretien et réparations	17 675,00	0,00	19 190,00	0,00	0,00	0,00	85 190,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 250,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 325,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 307,00
624	Transports biens, transports collectifs	7 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 638,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 089,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 260,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 620,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350,00
RECETTES		89 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 760,00
706	Prestations de services	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00
708	Autres produits	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 400,00
747	Participations	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 510,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42						TOTAL DU CHAPITRE
		Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées						
DEPENSES		0,00	0,00	19 430,00	51 528,00	0,00	0,00	74 458,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	580,00	0,00	0,00	0,00	2 480,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	20,00
613	Locations	0,00	0,00	130,00	0,00	0,00	0,00	130,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	10 900,00	0,00	0,00	0,00	10 900,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	51 528,00	0,00	0,00	51 528,00
RECETTES		0,00	0,00	1 670,00	0,00	0,00	0,00	75 670,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	1 170,00	0,00	0,00	0,00	65 170,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		5 220,00	12 000,00	36 175,00	57 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	15 950,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	20 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	5 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	225,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	5 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	7 000,00	0,00	8 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	8 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	56 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	17 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	13 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	37 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres actions			
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	183 005,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 400,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	22 460,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 220,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 730,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 730,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63			
					Actions sectorielles			
					631		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					Agriculture, pêche et agro-alimentaire			
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		14 616,00	0,00	0,00	0,00	16 635,00	31 251,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
617	Etudes et recherches	14 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 616,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	15 435,00	15 435,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	36 600,00	0,00	0,00	0,00	36 600,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	36 600,00	0,00	0,00	0,00	36 600,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	50 198,00	0,00	0,00	0,00	50 198,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	50 198,00	0,00	0,00	0,00	50 198,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	29 700,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 260,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	1 260,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 700,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 260,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 260,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 000 000,00									
C727654	SA CREDIT FONCIER	08/07/2024		18/10/2024	3 000 000,00	F		3,780	3,780		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

VILLE DE MOURMELON LE GRAND - VILLE DE MOURMELON LE GRAND - DM - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					30 000,00	29 850,00	0,00	22 765,05
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					30 000,00	29 850,00	0,00	22 765,05
C727654		0,00	A-1	0,00	24,67	F		3,780	30 000,00	29 850,00	0,00	22 765,05
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					30 000,00	29 850,00	0,00	22 765,05

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	388 959,00	0,00	0,00	388 959,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	388 959,00	0,00	0,00	388 959,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	388 959,00	0,00	0,00	388 959,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	388 959,00	0,00	0,00	388 959,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	132 174,00	0,00	0,00	132 174,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 342 875,00	250 000,00	250 000,00	2 592 875,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 210 701,00	250 000,00	250 000,00	2 460 701,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 132 174,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		130 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	130 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 174,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	2 174,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 342 875,00	250 000,00	VI 250 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		113 895,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	72 758,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	41 137,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 228 980,00	250 000,00	250 000,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	749,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	95 388,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 104,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 559,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	9 779,00	0,00	0,00
281316	Equipements de cimetière	1 202,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	387,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	26 008,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	5 202,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	2 674,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	5 563,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	469,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	5 324,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	4 733,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	517,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	1 192,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	580,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	14 873,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	260,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	38 124,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	17 246,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 201,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	30 666,00	12 400,00	12 400,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 959 180,00	237 600,00	237 600,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 24

VOTES :

Pour : 24

Contre : 0

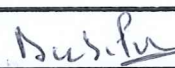
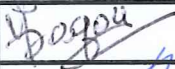
Abstentions : 0

Date de convocation : 30 OCT. 2024

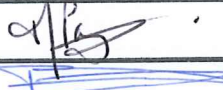
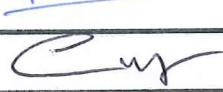
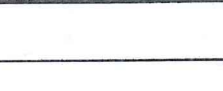
Présenté par Le Maire, Pascal JALOUX (1),
A Mourmelon-le-Grand, le 06/11/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire
A Mourmelon-le-Grand, le 06/11/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BABEL-ROCHELLE Muriel	
BAUSSART Jean-Pierre	
BETTAH Bakhta	
BLANC Sophie	
BORDET Florent	
BOURGERY Hervé	
CHAVATTE Angélique	
DA SILVA Monique	
DAGON Annie	
DECORTE Anne	
DORLE Guillaume	
DUPONT Angélique	
GAVROY Fabrice	
GREBERT Frédéric	
GRIPPI Salvatore	
GRZES Audrey	
GUILLAUMET Isabelle	
HACHIN Bernard	
HAUTIER Nicolas	
JALOUX Pascal	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

JOANNES Michel	
LANTENOIS Christelle	
LEPINOIS David	
LUTRINGER Nicolas	
MAGALHAES Antonio	
PANIZO Martine	
PASQUIER Virginie	
ROUSSEAU François	
TOUILLET Laëtitia	

Certifié exécutoire par Le Maire, Pascal JALOUX (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____
A Mourmelon-le-Grand, le _____

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 30 octobre 2024.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	20
- ayant donné procuration :	4
- votants :	24
- ont voté pour :	24
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Pascal JALOUX
Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Sophie BLANC

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique CHAVATTE, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2024/11/60

Objet : Budget annexe Zone
d'activités Le Tumoy (tranche 3)
– Vote du compte de gestion
2024

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-31,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe de la zone d'activités Le Tumoy (tranche 3),
Considérant que ledit compte de gestion est un compte de dissolution, le budget annexe de la zone d'activités Le Tumoy (tranche 3) étant clos au 31 décembre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Déclare que le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe de la zone d'activités Le Tumoy (tranche 3) n'appelle ni observation, ni réserve.

Mourmelon le Grand, le 7 novembre 2024
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

Pascal JALOUX
2024.11.09 18:52:12 +0100
Ref:7552008-11329704-1-D
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 30 octobre 2024.

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 20
- ayant donné
procuration : 4
- votants : 24
- ont voté pour : 24
- ont voté contre : 0
- se sont abstenus : 0

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Pascal JALOUX
Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Sophie BLANC

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique CHAVATTE, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2024/11/61

Objet : Approbation du rapport
2024 de la CLECT

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C, IV et V,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-5, II, alinéa 1,
Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 26 juin 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 26 juin 2024, tel qu'annexé à la présente délibération, qui évalue le montant des charges transférées et arrête le montant définitif des attributions de compensation pour l'année 2024 à la charge de la commune de Mourmelon-le-Grand à 570 585 €.

Dit que la présente délibération sera notifiée au président de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

Mourmelon le Grand, le 7 novembre 2024
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

Pascal JALOUX
2024.11.09 18:52:31 +0100
Ref:7552009-11329705-1-D
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



PRESENTATION DE LA CLECT 2024

**Présentation des évaluations des charges transférées
et estimations des attributions de compensation**

Réunion du mercredi 26 juin 2024



Avant-propos

Rappel du rôle de la CLECT



La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée, conformément à l'article 1609 nonies C, IV du Code Général des Impôt, d'évaluer les charges qui sont transférées à l'EPCI dans le cadre d'un transfert de compétences, ou celles qui sont transférées aux communes membres à la suite d'une restitution de compétences.

La Commission n'a pas pour rôle de calculer les attributions de compensation (AC) correspondantes, mais elle peut les chiffrer afin d'éclairer l'organe délibérant de l'EPCI.

Ainsi, le rapport de la CLECT évaluera les charges transférées ou restituées depuis le 1^{er} janvier 2024, mais calculera aussi, à toutes fins utiles, les AC correspondantes pour chacune des communes concernées.



```
graph TD; A[CLECT] --> B[Évalue le coût des transferts de charges]; B --> C[Rédige un rapport]; C --> D[Les Conseils municipaux adoptent le rapport par délibération + envoi de la délibération à l'EPCI]; D --> E[Le Conseil communautaire valide les attributions de compensation (AC) définitives découlant des travaux de la CLECT];
```

CLECT

Évalue le coût des transferts de charges

Rédige un rapport

Les Conseils municipaux adoptent le rapport par délibération
+ envoi de la délibération à l'EPCI

Le Conseil communautaire valide les attributions de compensation
(AC) définitives découlant des travaux de la CLECT



Partie 1

Rappel des AC définitives 2023

→ Délibération n°2023-211 du Conseil communautaire du 07/12/2023

Commune	AC définitives 2023 (AC dérogatoires + AC de droit commun)	
	AC positives (versées par la CAC)	AC négatives (versées par les communes)
AIGNY		26 905
AULNAY SUR MARNE	9 868	
BACONNES		28 979
BOUY		13 233
BUSSY LETTREE	14 219	
CHALONS EN CHAMPAGNE	3 122 961	
CHAMPIGNEUL CHAMPAGNE	29 338	
CHENIERS	26 826	
CHERVILLE		4 609
COMPERTRIX		67 732
CONDE SUR MARNE		46 067
COOLUS	54 004	
DAMPIERRE AU TEMPLE		31 255
DOMMARTIN LETTREE	59 266	
FAGNIERES	110 134	
HAUSSIMONT	206 754	
ISSE		4 460
JALONS	36 711	
JUVIGNY		67 500
LA VEUVE	441 469	
LENHARREE	45 334	

L'EPINE	26 351	
LES GRANDES LOGES	105 754	
LIVRY LOUVERCY		25 569
MATOUQUES		4 113
MONCETZ LONGEVAS	73 338	
MONTEPREUX	36 449	
MOURMELON LE GRAND		570 585
MOURMELON LE PETIT	2 816	
RECY	112 043	
SAINT ETIENNE AU TEMPLE	15 117	
SAINT GIBRIEN	46	
SAINT HILAIRE AU TEMPLE		62 246
SAINT MARTIN SUR LE PRE	1 093 208	
SAINT MEMMIE		155 448
SAINT PIERRE	21 021	
SARRY		105 530
SOMMESOUS	167 617	
SOUDE	18 909	
SOUDRON	58 624	
THIBIE	118 111	
VADENAY	15 513	
VASSIMONT ET CHAPELAINE	57 067	
VATRY	34 758	
VILLERS LE CHATEAU	52 034	
VRAUX		25 847
TOTAL	6 165 660	1 240 078



Partie 2

Principe du calcul des attributions de compensation
dérogatoires liées au transfert de la compétence
urbanisme

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la compétence urbanisme est transférée à la CAC.

Par délibération n°2021-159 en date du 16 septembre 2021, la CAC a décidé de la poursuite et de l'achèvement des procédures d'élaboration, d'évolution et de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des documents d'urbanisme en tenant lieu des communes d'Aigny, Bussy-Lettrée, Haussimont, Recy et Sommesous.

Ainsi, **depuis le 1er juillet 2021,** la CAC est donc **chargée de gérer et suivre tous les documents d'urbanisme communaux existants** (modification, révision, mise à jour...), tout en commençant à conduire l'élaboration du futur PLUI à l'échelle des 46 communes.

Par ailleurs, **dans l'attente de l'approbation du PLUI, toute procédure nouvelle sur les 46 communes devra être gérée par la CAC.**

Il est d'ailleurs rappelé à l'occasion de la CLECT **que toute demande d'intervention sur le PLU, ou le document en tenant lieu, doit être effectuée auprès de la Direction aménagement du territoire** qui sollicitera ensuite l'AUDC. Les délais d'intervention dépendront du plan de charge de celle-ci et la priorité sera donnée aux demandes permettant d'exercer aux mieux la compétence économique.



1ère étape AC dérogatoires : de la prise de transfert de la compétence à l'arrêt du PLUI

- Les attributions de compensation des communes de l'année N, **sont fixées annuellement en fonction des dépenses réelles**, liées à cette compétence, constatées en N-1.
- **Elles sont révisées chaque année en fonction des dépenses réelles** constatées l'année précédente.
- Il est donc **proposé de définir des AC dérogatoires en année N correspondant aux dépenses réalisées par la CAC pour chacune des communes concernées, en année N-1.**
- La Communauté d'agglomération établira **un tableau récapitulatif annuel des dépenses qu'elle diffusera auprès des communes concernées.**



Pour exercer cette compétence, la CAC a mis en place **une organisation nécessaire pour l’instruction de ces demandes** et prévus les crédits de dépenses nécessaires pour l’accomplissement de celle-ci.

Ci-dessous, un tableau, récapitulant les sommes dépensées par la CAC sur **l’exercice 2023** qui génèrent des **AC dérogatoires 2024** (*notifiées aux communes en février 2024*) et ce pour chacune des communes citées ci-dessous :

Tableau récapitulatif annuel des dépenses réelles 2023, liées au transfert de cette compétence :

	AC dérogatoires 2024 = dépenses réalisées 2023
AIGNY	179
BOUY	560
BUSSY LETTREE	610
CHALONS EN CHAMPAGNE	3 348
HAUSSIMONT	183
SAINT MARTIN SUR LE PRE	1 133
SARRY	955
	6 968



2^{ème} étape passage aux AC de droit commun : à compter de l'approbation du PLUI

A partir de cette phase, il est convenu qu'il n'y ait plus d'adaptation sur les PLU communaux, ce qui met fin aux AC dérogatoires.

- Le rapport de la CLECT devra être approuvé par le Conseil communautaire et par l'ensemble des communes.
- Le CGI précise qu'une telle décision est prise par **délibérations concordantes** du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers de ses membres et des Conseils municipaux des communes membres (à la majorité simple).



Février 2024 : vote des AC 2024 provisoires par le Conseil communautaire (versées ou appelées aux communes par trimestre à partir de février)



Juin 2024 : réunion de la CLECT (propose le montant des AC définitives 2024)



De juillet à novembre 2024 : vote du rapport de CLECT par les communes membres



Novembre 2024 : vote des AC 2024 définitives par le Conseil communautaire

Partie 3

Transfert de compétence
Eaux pluviales –
Financement des travaux d'investissement

Rappel : CLECT 2021 – Principes retenus

Transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines au 1^{er} janvier 2020

CLECT 2021

Dépenses de fonctionnement
Attributions de compensation
(192 342 €)

- Dépenses d'entretien (curage des réseaux, entretien exutoires et bassins)
- Dépenses pour les études (schéma directeur et zonage, ITV cavités et réseaux)
- Charges de personnel

Dépenses d'investissement
Fonds de concours

(répartition des dépenses selon le règlement approuvé par la délibération n°2021-226 du 16-12-2021)

→ Engagement de définir les modalités de financement des dépenses d'investissement à l'issue du schéma directeur (Novembre 2023).

Rappel : CLECT 2021 → Attributions de compensation arrêtées pour le fonctionnement

	Montant CLECT 2021	Montant CLECT 2015
AIGNY	626 €	
AULNAY-SUR-MARNE	1 291 €	
BACONNES	510 €	
BOUY	2 007 €	
BUSSY-LETTREE	1 826 €	
CHALONS-EN- CHAMPAGNE		73 506 €
CHAMPIGNEUL- CHAMPAGNE	944 €	
CHENIERS	418 €	
CHERVILLE	289 €	
COMPERTRIX		5 197 €
CONDE-SUR-MARNE	1 026 €	
COOLUS		1 001 €
DAMPIERRE-AU-TEMPLE	937 €	
DOMMARTIN-LETTREE	1 056 €	
FAGNIERES		13 352 €
HAUSSIMONT	1 834 €	
ISSE	1 098 €	
JALONS	1 446 €	
JUVIGNY	1 690 €	
LA VEUVE		3 996 €
LENHARREE	1 506 €	
L'EPINE		2 724 €
LES GRANDES-LOGES		2 461 €
LIVRY-LOUVERCY	4 949 €	

	Montant CLECT 2021	Montant CLECT 2015
MATOUQUES	3 043 €	
MONCETZ-LONGEVAS		1 299 €
MONTEPREUX	1 129 €	
MOURMELON-LE-GRAND	5 418 €	
MOURMELON-LE-PETIT	1 603 €	
RECY		5 700 €
SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE		2 227 €
SAINT-GIBRIEN		1 663 €
SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE	710 €	
SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE		8 238 €
SAINT-MEMMIE		13 349 €
SAINT-PIERRE	727 €	
SARRY		8 851 €
SOMMESOUS	3 588 €	
SOUDE	1 782 €	
SOUDRON	1 014 €	
THIBIE	1 402 €	
VADENAY	1 835 €	
VASSIMONT-ET-CHAPELAINE	504 €	
VATRY	579 €	
VILLERS-LE-CHATEAU	640 €	
VRAUX	1 351 €	
CAC	48 778 €	143 564 €
	192 342 €	

CLECT 2021 : détail par commune et par poste

	Charges d'exploitation annuelles transférées									TOTAL CLECT	montant CLECT
	Canalisations	Bassins	Exutoires	Puisards	Vannes	Techniques alternatives	Postes de relèvement	Ouvrages de traitement	Ouvrages NR	TRSFT	2015
AIGNY	399 €	227 €								626 €	
AULNAY-SUR-MARNE	578 €		247 €	260 €				206 €		1 291 €	
BACONNES	180 €		70 €	260 €						510 €	
BOUY	681 €	227 €	212 €	260 €		627 €				2 007 €	
BUSSY-LETTREE	707 €		317 €	390 €				412 €		1 826 €	
CHALONS-EN-CHAMPAGNE											73 506 €
CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE	805 €		106 €	33 €						944 €	
CHENIERS	221 €		35 €	162 €						418 €	
CHERVILLE	219 €		70 €							289 €	
COMPERTRIX											5 197 €
CONDE-SUR-MARNE	729 €	227 €	70 €							1 026 €	
COOLUS											1 001 €
DAMPIERRE-AU-TEMPLE	569 €		141 €	227 €						937 €	
DOMMARTIN-LETTREE	602 €		388 €	66 €						1 056 €	
FAGNIERES											13 352 €
HAUSSIMONT	158 €		1 058 €	98 €					520 €	1 834 €	
ISSE	147 €		106 €	65 €					780 €	1 098 €	
JALONS	686 €		35 €	98 €		627 €				1 446 €	
JUVIGNY	1 091 €		599 €							1 690 €	
LA VEUVE											3 996 €
LENHARREE	198 €		388 €	33 €		627 €			260 €	1 506 €	
L'EPINE											2 724 €
LES GRANDES-LOGES											2 461 €
LIVRY-LOUVERCY	1 236 €		106 €	1 267 €					2 340 €	4 949 €	
MATOUGUES	448 €	681 €		33 €		1 881 €				3 043 €	
MONCETZ-LONGEVAS											1 299 €
MONTEPREUX	90 €			162 €				617 €	260 €	1 129 €	
MOURMELON-LE-GRAND	3 894 €	454 €	388 €	65 €				617 €		5 418 €	
MOURMELON-LE-PETIT	1 150 €		247 €					206 €		1 603 €	
RECY											5 700 €
SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE											2 227 €
SAINT-GIBRIEN											1 663 €
SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE	575 €		70 €	65 €						710 €	
SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE											8 238 €
SAINT-MEMMIE											13 349 €
SAINT-PIERRE	193 €		176 €	358 €						727 €	
SARRY											8 851 €
SOMMESOUS	642 €	454 €	705 €	1 527 €					260 €	3 588 €	
SOUDE	1 088 €		282 €					412 €		1 782 €	
SOUFRON	442 €		247 €	65 €					260 €	1 014 €	
THIBIE	695 €		317 €	130 €					260 €	1 402 €	
VADENAY	625 €		106 €	227 €				617 €	260 €	1 835 €	
VASSIMONT-ET-CHAPELAINE	109 €		70 €	65 €					260 €	504 €	
VATRY	343 €		106 €	130 €						579 €	
VILLERS-LE-CHATEAU	363 €		212 €	65 €						640 €	
VRAUX	862 €	454 €	35 €							1 351 €	
CAC	20 725 €	2 724 €	6 909 €	6 111 €		3 762 €		3 087 €	5 460 €	48 778 €	143 564 €
TOTAL CLECT 2021										192 342 €	

Répartition des dépenses et des recettes sur la période 2020-2023

	Dépenses			Recettes			
	Investissement (travaux + études)	Fonds de concours versés aux communes	Fonctionnement (entretien + charges de personnel)	CLECT	Subventions investissement	Subventions fonctionnement	Fonds de concours des communes
2020	15 747 €		102 904 €	143 564 €		59 200 €	
2021	6 152 €		131 238 €	192 342 €		15 250 €	
2022	266 686 €		87 791 €	192 342 €		4 809 €	
2023	299 630 €	99 904 € (votés mais pas encore versés)	66 914 €	192 342 €	218 841 €		
Total	588 215 €		388 847 €	723 590 €	218 841 €	79 259 €	
Global	1 076 966 €			1 021 690 €			



Rappel : schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines

→ Objectifs :

- comprendre le fonctionnement hydraulique et hydrologique des bassins versants et des réseaux
- proposer des aménagements pour réduire les dysfonctionnements

→ Diagnostic réalisé auprès des 46 communes du territoire

→ Identification des problématiques et modélisations hydrauliques

→ **21 communes** identifiées avec des travaux à réaliser

- dont 13 communes avec des travaux de priorité 1 (inondation de quartiers ou de particuliers, désordres nécessitant une intervention)
- montants des travaux varient fortement entre les communes

Répartition des coûts des travaux issus du schéma directeur par priorité et par commune

Communes	Montant des travaux – P1	Montant des travaux – P2	Montant des travaux – P3	Total HT
AULNAY		35 000 €		35 000 €
BACONNES	38 000 €			38 000 €
BOUY		35 000 €		35 000 €
COMPERTRIX	161 000 €	530 000 €		691 000 €
COOLUS		35 000 €		35 000 €
CHALONS-EN-CHAMPAGNE	127 000 €	85 000 €	2 117 000 €	2 329 000 €
CONDE SUR MARNE		70 000 €		70 000 €
DOMMARTIN-LETTREE	35 000 €			35 000 €
FAGNIERES		70 000 €		70 000 €
JALONS	59 000 €			59 000 €
JUVIGNY	26 500 €	80 500 €		107 000 €
LA VEUVE		50 000 €		50 000 €
L'EPINE		35 000 €		35 000 €
MONCETZ LONGEVAS	78 500 €			78 500 €
RECY	147 500 €			147 500 €
SAINT MEMMIE	225 000 €	1 003 000 €	276 000 €	1 504 000 €
SARRY	214 200 €	1 162 000 €		1 376 200 €
SOMMESOUS	32 000 €			32 000 €
SOUDRON	14 000 €			14 000 €
VASSIMONT-ET-CHAPELAINE	288 100 €			288 100 €
VRAUX		35 000 €		35 000 €
TOTAL	1 445 800 €	3 225 500 €	2 393 000 €	7 064 300 €

Conférence des maires du 16 mai 2024

→ *Décision au sujet du financement des travaux d'investissement GEPU - CLECT 2024*

- Garder les mêmes règles de fonctionnement telles que définies par la CLECT de 2021 à savoir :

CLECT 2024

Dépenses de fonctionnement
Attributions de compensation
(192 342 €)

Dépenses d'investissement
Fonds de concours
(répartition des dépenses selon le règlement
approuvé par la délibération n°2021-226 du 16-
12-2021)

Financement des travaux GEPU - CLECT 2024 –

- Garder les mêmes règles de fonctionnement

- Réaliser les travaux de priorité 1 d'ici 2027

- ↳ Maîtrise d'ouvrage confiée soit à l'Agglo, soit aux communes selon les opérations
- ↳ Lancement d'une maîtrise d'œuvre par Châlons Agglo en 2024
- ↳ Engagement des communes concernées par les P1 à réaliser les travaux dans un délai de 3 ans
- ↳ Entente entre l'Agglo et la commune concernée sur la maîtrise d'ouvrage, le contenu, le calendrier et le coût des travaux
- ↳ Dans certain cas l'échelonnement du paiement du fonds de concours par la commune peut être envisagé (signature d'une convention spécifique)

- Réaliser les travaux de priorités 2 et 3 après un premier bilan

Financement des travaux de priorité 1- estimation

Communes	Fonds de concours estimés - Communes	Coûts HT estimés - CAC
BACONNES	19 000 €	19 000 €
COMPERTRIX	80 500 €	80 500 €
CHALONS-EN-CHAMPAGNE	63 500 €	63 500 €
DOMMARTIN-LETTREE	17 500 €	17 500 €
JALONS	29 500 €	29 500 €
JUVIGNY	13 250 €	13 250 €
MONCETZ LONGEVAS	39 250 €	39 250 €
RECY	73 750 €	73 750 €
SAINT MEMMIE	112 500 €	112 500 €
SARRY	107 100 €	107 100 €
SOMMESOUS	16 000 €	16 000 €
SOUDRON	7 000 €	7 000 €
VASSIMONT-ET-CHAPELAINE	144 050 €	144 050 €
TOTAL	722 900 € *	722 900 € *

Répartition actuelle selon le règlement approuvé par la délibération du 16-12-2021

→ Fonds de concours réalisés après déduction des subventions

→ Avaloirs et grilles 100% à la charge des communes

→ Ouvrages du réseau pluvial
50 % à la charge de la CAC
50 % à la charge des communes

* Les montants indiqués sont issus de l'estimation du bureau d'études, attente appel d'offre pour connaître le coût définitif des travaux ainsi que les subventions pouvant être obtenues



Partie 4

Information - Transfert du pouvoir de police de publicité extérieure

- 
- La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit la décentralisation **de la police de la publicité extérieure** (incluant les enseignes) à compter du 1er janvier 2024.
 - Tous les maires détiennent cette compétence depuis le 1er janvier 2024.
 - Le transfert au président de l'intercommunalité compétente aura lieu à l'issue du délai d'opposition :
 - soit le 1er juillet 2024 (si aucun maire ne s'est opposé dans le délai de 6 mois – la police est alors exercée par le président de l'EPCI sur la totalité du territoire intercommunal),
 - soit le 1er août 2024 (si au moins un maire s'est préalablement opposé au transfert et si le président ne renonce pas à l'exercice de la police de la publicité avant le 1er août 2024).

Les maires, qui se sont opposés, conserveront l'exercice de cette police au-delà du 1er août 2024.



Concernant la Communauté d'agglomération :

La Ville de Châlons est dotée d'un Règlement local de publicité depuis juin 2009. Ce dernier a été révisé en février 2020. Elle est par conséquent, compétente en matière de police de la publicité depuis l'approbation du règlement local de publicité.

Le transfert au 1er janvier 2024 de cette compétence du Préfet aux Maires n'a donc pas eu d'incidence pour la Ville de Châlons. De plus, la Ville de Châlons a pris un arrêté en date du 2 avril 2024 afin de s'opposer au transfert de la compétence.

A l'échelle de l'Agglomération plusieurs communes ont fait de même :

Dampierre-au-Temple, Isse, Jalons, Moncetz, Recy, Sarry, Saint-Martin, Sommesous.

➔ Le Président de l'Agglomération doit prendre un arrêté pour s'opposer au transfert de la compétence à l'Agglo sur tout le territoire.

➔ **Pas d'impact sur les AC**



Partie 5

Synthèse

**Attributions de compensation de droit commun &
dérogatoires définitives 2024**

Commune	AC dérogatoires 2024 = dépenses réalisées 2023		AC de droit commun provisoires de 2024		AC définitives 2024 (AC dérogatoires + AC de droit commun)	
	AC positives (versées par la CAC)	AC négatives (versées par les communes)	AC positives (versées par la CAC)	AC négatives (versées par les communes)	AC positives (versées par la CAC)	AC négatives (versées par les communes)
AIGNY		179		21 811		21 990
AULNAY SUR MARNE			9 868		9 868	
BACONNES				28 979		28 979
BOUY		560		13 233		13 793
BUSSY LETTREE		610	14 512		13 902	
CHALONS EN CHAMPAGNE		3 348	3 122 961		3 119 613	
CHAMPIGNEUL CHAMPAGNE			29 338		29 338	
CHENIERS			26 826		26 826	
CHERVILLE				4 609		4 609
COMPERTRIX				67 732		67 732
CONDE SUR MARNE				46 067		46 067
COOLUS			54 004		54 004	
DAMPIERRE AU TEMPLE				31 255		31 255
DOMMARTIN LETTREE			59 266		59 266	
FAGNIERES			116 491		116 491	
HAUSSIMONT		183	213 412		213 229	
ISSE				4 460		4 460
JALONS			36 711		36 711	
JUVIGNY				67 500		67 500
LA VEUVE			441 469		441 469	
LENHARREE			45 334		45 334	
L'EPINE			26 351		26 351	
LES GRANDES LOGES			105 754		105 754	
LIVRY LOUVERCY				25 569		25 569
MATOUQUES				4 113		4 113
MONCETZ LONGEVAS			73 338		73 338	
MONTEPREUX			36 449		36 449	
MOURMELON LE GRAND				570 585		570 585
MOURMELON LE PETIT			2 816		2 816	
RECY			113 772		113 772	
SAINT ETIENNE AU TEMPLE			15 117		15 117	
SAINT GIBRIEN			46		46	
SAINT HILAIRE AU TEMPLE				62 246		62 246
SAINT MARTIN SUR LE PRE		1 133	1 093 208		1 092 075	
SAINT MEMMIE				155 448		155 448
SAINT PIERRE			21 021		21 021	
SARRY		955		105 530		106 485
SOMMESOUS			172 026		172 026	
SOUDE			18 909		18 909	
SOUDRON			58 624		58 624	
THIBIE			118 111		118 111	
VADENAY			15 513		15 513	
VASSIMONT ET CHAPELAINE			57 067		57 067	
VATRY			34 758		34 758	
VILLERS LE CHATEAU			52 034		52 034	
VRAUX				25 847		25 847
TOTAL		6 968	6 185 106	1 234 984	6 179 832	1 236 678

Pas de
changement par
rapport à la
délibération du
Conseil
communautaire
n°2024-006 du 15
février 2024 fixant
les attributions de
compensations
provisoires 2024



Budgets communaux :

Notification provisoire en février 2024

(Délib. 2024-006 du 15/02/2024)



CLECT juin 2024 - pas de modification en terme de transfert de compétence



Les attributions de compensation font l'objet d'inscriptions budgétaires communales.

Il est nécessaire d'anticiper l'ajustement de celles-ci, à l'issue des informations communiquées par le rapport de la CLECT.

Novembre → AC définitives

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 30 octobre 2024.

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	20
- ayant donné procuration :	4
- votants :	24
- ont voté pour :	24
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Pascal JALOUX
Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Sophie BLANC

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique CHAVATTE, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2024/11/62

Objet : Débat portant sur les orientations générales du PADD dans le cadre de l'élaboration du PLUi

Le Président déclare la séance ouverte.

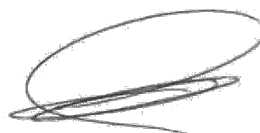
Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L151-5 et L153-12,
Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022-109 du 23 juin 2022 approuvant la charte de gouvernance pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022-227 du 8 décembre 2022 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation,
Vu les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui sont annexées à la présente délibération,
Considérant qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit avoir lieu au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLUi conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

Mourmelon le Grand, le 7 novembre 2024
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX

Pascal JALOUX
2024.11.09 18:52:07 +0100
Ref:7552077-11329839-1-D
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

2. Le PADD

Les orientations générales



Plains of Brieaux © Alain Balthazard

CHÂLONS
EN CHAMPAGNE
AGGLO

PLU*i*
Dessignons ensemble !
notre territoire !



Libellule © Alain Balthazard

VOLET 1 : Assurer la transition environnementale du territoire ainsi que son adaptation au changement climatique

AXE 1 : Préserver les espaces naturels et la biodiversité

Objectif 1 : Préserver et conforter la trame verte et bleue des espaces naturels et des zones humides

Traduction réglementaire : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique biodiversité, zone Naturelle (N) et Espace Boisé Classé (EBC),

Explication illustration : identification des espaces spécifiques (fonds de vallées...), intégration de Secteurs de Taille Et Capacité d'Accueil Limités (STECAL) pour les secteurs particuliers (zones de loisirs, cabanisation, équipements sport-nature, carrières ...)

Objectif 2 : Assurer une protection des espaces naturels à haut potentiel de biodiversité

Traduction réglementaire : OAP thématique biodiversité, zonage spécifique et règlement

Explication illustration : identification des sites de grande qualité biologique repérés dans les atlas de biodiversité

Objectif 3 : Veiller à la bonne intégration et préservation des interfaces entre les espaces agricoles et urbanisés

Traduction réglementaire : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique biodiversité, intégration dans les OAP sectorielles, classement en EBC, protection des éléments paysagers

Objectif 4 : Privilégier la réhabilitation des sites dégradés afin d'intégrer les objectifs de renaturation

Traduction réglementaire : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique biodiversité

Explication illustration : les sites à privilégier sont des friches ou des sites anciennement utilisés mais non réhabilités en zone Urbaines (U)

VOLET 1 : Assurer la transition environnementale du territoire ainsi que son adaptation au changement climatique

AXE 2 : Prendre en compte l'adaptation au changement climatique et atténuer ses effets

Objectif 1 : Préserver la qualité des ressources en eau potable par une protection renforcée des périmètres de captage et gérer l'infiltration des eaux de pluie

Traduction réglementaire : intégration dans le règlement écrit et le zonage sur la base du plan de zonage des eaux pluviales, et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur les secteurs à projet, définition de secteurs de préemption foncière à travers les emplacements réservés

Explication illustration : limitation de l'imperméabilisation des sols et favoriser leur désimperméabilisation, tout en prenant en compte la nature du sol vis-à-vis des risques du Plan de Prévention Risques (PPR) cavités et du Plan de Prévention Risques (PPR) d'inondation

Objectif 2 : Intégrer l'adaptation au changement climatique dans l'aménagement des espaces publics et des îlots privatifs

Traduction réglementaire : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) transversale et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle pour les secteurs à projet

Illustrations exemples : règles s'appliquant aux travaux de réaménagement des sites existants (deminéralisation...) et aux nouveaux projets par des aménagements spécifiques (végétalisation, matériaux plus adaptés...)

Objectif 3 : Prévoir les mesures d'atténuation du changement climatique dans les projets d'aménagement et de construction

Traduction réglementaire : possibilité de majoration des règles de droit à construire et de dérogation aux règles pour les besoins d'isolation ou d'ouvrage technique de production énergétique

Encourager des formes urbaines plus sobres en énergie, intégrant des règles bioclimatiques concernant les implantations et volumétries des bâtiments

VOLET 1 : Assurer la transition environnementale du territoire ainsi que son adaptation au changement climatique

AXE 3 : Concilier le développement des énergies renouvelables et la protection du cadre de vie

Objectif 1 : Encadrer l'implantation des dispositifs de production énergétique pour favoriser l'insertion paysagère en privilégiant une implantation dans les zones prévues à cet effet

Traduction réglementaire : intégration dans le règlement et le plan de zonage en autorisant les équipements nécessaires à la production et au transport des énergies, intégration et harmonisation des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) et Zones d'Exclusion des Energies Renouvelables (ZEER) à la suite des délibérations des communes

Explication illustration : prévoir l'implantation prioritaire des projets photovoltaïques sur les friches et secteurs soumis au Plan de Prévention Risques (PPR) cavités et Plan Prévention Risques (PPR) d'inondation

Explication illustration : définir des périmètres d'exclusion des dispositifs de production d'énergie éolienne à l'intérieur des cônes de co-visibilité avec les monuments historiques et les sites inscrits au « patrimoine mondial » par l'Unesco, traduction des zones d'exclusion de 10 km définies par le SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne

Intégration de règles de paysagement en limite des sites techniques ou des constructions de grand volume

Objectif 2 : Encadrer l'accès aux nouvelles sources énergétiques

Traduction réglementaire : intégration dans le règlement et les zonages, réglementer l'accès en zone agricole à proximité des zones urbaines ou fermes, interdiction en zone N des stations GNL, bornes électriques...

Explication illustration : Permettre le développement des équipements techniques nécessaires à la décarbonation des flottes de véhicule de poids lourds, de transports collectifs de voyageurs et de véhicules légers

VOLET 1 : Assurer la transition environnementale du territoire ainsi que son adaptation au changement climatique

AXE 4 : Favoriser le recours aux mobilités décarbonées et réduire les nuisances des infrastructures routières

Objectif 1 : Favoriser dans les projets d'aménagement les équipements et les infrastructures adaptés et nécessaires aux mobilités décarbonées

Traduction réglementaire : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) transversale, règlement ou emplacements réservés, dimensionnement minimum des espaces et voiries publics et privés

Explication illustration : permettre le développement des zones 20, l'aménagement de trottoirs adaptés, la création de bornes de recharge...

Objectif 2 : Développer les équipements cyclables et de mobilité active en vue d'accélérer les usages pour les déplacements quotidiens

Traduction réglementaire : identification d'emplacements réservés dans le règlement et plan de zonage

Explication illustration : création de pistes et bandes cyclables, réservation pour les équipements de stationnement des vélos, normes pour les parkings vélo dans les nouvelles constructions de logements, commerces, équipements et locaux d'activités, réservation de zones vélo dans les parkings aménagés et construits...

Objectif 3 : Favoriser toutes les alternatives permettant de réduire les trafics intra-urbains les plus impactants

Traduction réglementaire : plan de zonage et emplacement réservé



Mess des entrepreneurs à Châlons-en-Champagne © Audc

Développement économique © Communication Châlons

Objectif 1 : Conforter les pôles d'activités économiques existants

Traduction réglementaire : Intégration dans le règlement et les zonages des pôles d'activités économiques existants permettant leur développement et leur densification, à l'exception des pôles commerciaux de périphérie

Explication illustration : privilégier l'utilisation du foncier déjà viabilisé et optimiser la densité des secteurs déjà aménagés pour les activités économiques non commerciales

Objectif 2 : Interdire la création de nouveaux pôles d'activités commerciaux et l'extension des pôles existants sur la ville de Châlons-en-Champagne, et privilégier l'implantation de commerces de proximité sur l'ensemble du territoire

Traduction réglementaire : Interdire dans le règlement les extensions des zones commerciales existantes et la création de nouvelles zones en dehors du petit commerce de proximité. Permettre le renforcement des commerces de centre-ville et les commerces de proximité dans les bourgs et villages ruraux

Objectif 3 : Favoriser la reconversion des friches économiques situées dans les zones d'activités en limitant leur affectation à la vocation de logement

Traduction règlement et les zonages en autorisant les mutations d'usage et en limitant l'affectation pour du logement

Explication illustration : permettre la mutation des terrains et des locaux vacants dans les parcs d'activités

Objectif 4 : Prévoir les capacités d'extension économique adaptées aux besoins de développement du territoire

Traduction réglementaire : localisation des surfaces d'extension prioritaire

Explication illustration : renforcement des pôles stratégiques existants notamment sur les sites de Recy, Saint-Martin-sur-le-Pré, La Veuve et de la plateforme aéroportuaire de Vatry

Prévoir des extensions limitées en taille sur des pôles secondaires ; Sommesous, Mourmelon-le-Grand...

Objectif 5 : Permettre le développement d'une plateforme logistique rail-route sur le site du triage de Châlons-Fagnières

Traduction réglementaire : Intégration dans le plan de zonage et la rédaction du règlement et/ou intégration d'emplacement réservé pour les infrastructures publiques

VOLET 2 : Promouvoir un développement économique résilient

AXE 2 : Favoriser le développement du pôle économique stratégique d'envergure nationale de la plateforme aéroportuaire de Vatry

Objectif 1 : Prévoir l'extension du pôle d'activité de la plateforme aéroportuaire de Vatry

Traduction réglementaire : zonage des extensions 3 de Vatry en 1AU ou 2AU

Objectif 2 : Permettre le développement de services au bénéfice des entreprises et des salariés de la plateforme aéroportuaire

Traduction réglementaire : intégration dans le règlement en autorisant les activités commerciales ou de services de taille limitée proches des pôles d'emplois

AXE 3 : Préserver les terres agricoles dans leurs usages et leurs modalités d'exploitation

Objectif 1 : Préserver les terres cultivables en limitant les extensions d'urbanisation sur les secteurs à usage agricole

Traduction réglementaire : justification dans la limitation des extensions et le choix de leur localisation

Objectif 2 : Favoriser le développement bâtiminaire des exploitations agricoles tout en les cadrant

Traduction réglementaire : dans le règlement écrit des zones agricoles

Explication illustration : permettre l'implantation de bâtiments à usage d'activité agricole dans les secteurs proches des exploitations agricoles existantes en réponse à leurs besoins

Objectif 3 : Conforter et pérenniser les circulations agricoles

Traduction réglementaire : largeurs minimales des voiries, emplacements réservés, continuité des chemins d'association foncière, obligation de stationnement sur parcelles privatives, bandes de recul inconstructibles

Explication illustration : maintien des continuités des chemins d'Association Foncière (AF) et limitation si possible de leur usage pour la desserte de nouveaux îlots à vocation résidentielle afin de limiter les situations de conflit

VOLET 2 : Promouvoir un développement économique résilient

AXE 4 : Accompagner les mutations du monde agricole et l'évolution des pratiques

Objectif 1 : Accompagner la diversification des exploitations

Traduction réglementaire : dans le règlement autoriser l'implantation des bâtiments adaptés aux productions agricoles

Explication illustration : permettre la réalisation des constructions et équipements en vue d'accompagner les évolutions des exploitations

Objectif 2 : Prévoir les aménagements hydrauliques permettant de limiter les effets de ruissellement et d'inondation

Traduction réglementaire : dans le règlement intégration d'une obligation de réaliser les ouvrages de gestion des eaux pluviales adaptés au contexte de la topographie et de la perméabilité des sols reprenant les dispositions du plan de zonage des eaux pluviales



CHÂLONS
EN CHAMPAGNE
AGGLO

PLU*i*

Dessignons ensemble !
notre territoire !



Réhabilitation logements, quartier du Verbeau à Châlons-en-Champagne © Audc



Châlons Plage © Christophe Manquillet

VOLET 3 : Conforter l'attractivité résidentielle du territoire en veillant à la qualité du cadre de vie

AXE 1 : Privilégier le renouvellement urbain et limiter les extensions

Objectif 1 : Mobiliser les friches et dents creuses en recherchant leur optimisation

Traduction réglementaire : dans le bilan foncier par la priorisation de la mobilisation des friches et dents creuses, à travers une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique habitat « refaire la ville sur elle-même », et dans le plan de zonage

Explication illustration : dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles optimisation du foncier disponible en tenant compte des particularités locales

Objectif 2 : Limiter les extensions de l'urbanisation à vocation résidentielle sur les secteurs agricoles, naturels et forestiers

Traduction réglementaire : ouverture des extensions zone 1UA ou 2 AU après priorisation de l'utilisation des friches et dents creuses

VOLET 3 : Conforter l'attractivité résidentielle du territoire en veillant à la qualité du cadre de vie

AXE 2 : Conforter les pôles résidentiels tout en recherchant les équilibres

Objectif 1 : Adopter une logique résidentielle en cohérence avec les polarités

Traduction réglementaire : priorisation de la mobilisation du foncier à l'intérieur des enveloppes urbaines, justification des secteurs d'extension en cohérence avec l'armature du SCoT

Objectif 2 : Garantir un accès équilibré aux équipements et services publics structurants et de proximité, ainsi qu'aux équipements éducatifs et d'enseignement

- Conserver et renforcer l'offre de services dans les villes relais et les pôles émergents,
- Développer et adapter les équipements éducatifs et d'enseignement à l'évolution des besoins,
- Poursuivre le développement des équipements culturels, sportifs et de loisirs,
- Conforter la place des équipements structurants de centralité,
- Favoriser l'implantation de nouveaux équipements de santé,
- Intégrer les infrastructures de communication numérique.

Traduction réglementaire : priorisation des surfaces « équipement » dans le bilan foncier, plan de zonage et règlement autorisant les équipements, Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle en cas de projet précis et emplacement réservé en cas de besoin foncier.

Objectif 3 : Garantir une diversification de l'offre en logement et une mixité des opérations répondant aux évolutions socio-démographiques

Traduction réglementaire : dans les contenus des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles des secteurs d'extension ou des zones aménageables privilégiées de + 5 000 m² définies par le SCoT

VOLET 3 : Conforter l'attractivité résidentielle du territoire en veillant à la qualité du cadre de vie

AXE 3 : Veiller à la qualité paysagère et environnementale des opérations

Objectif 1 : Intégrer la dimension environnementale et la qualité des espaces publics dans les projets

Traduction réglementaire : dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) transversale concernant la qualité des formes urbaines et des espaces publics ou par des préconisations dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles

Objectif 2 : Intégrer les projets dans le grand paysage

Traduction réglementaire : intégration de sites ou secteurs à préserver dans le plan de zonage et le règlement, délimitation de secteurs « à protéger » au titre de la qualité paysagère pour les monuments classés au titre du patrimoine Unesco, préserver les entrées de village et les axes de vues dans le règlement

Objectif 3 : Protéger et préserver le patrimoine bâti

Traduction réglementaire : intégration dans le plan de zonage et le règlement de secteurs de protection des ensembles bâtis ou paysagers caractéristiques qui ne sont pas protégés au titre des monuments historiques

Explication illustration : préservation du patrimoine vernaculaire au-delà du classement en Site Patrimonial Remarquable (SPR) du centre-Ville de Châlons dont le règlement s'impose au PLUi

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 30 octobre 2024.

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Nombre de conseillers

- en exercice : 29

- présents : 20

- ayant donné
procuration : 4

- votants : 24

- ont voté pour : 24

- ont voté contre : 0

- se sont abstenus : 0

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Pascal JALOUX
Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Sophie BLANC

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique CHAVATTE, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2024/11/63

Objet : Définition des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement, et notamment son article L123-19-1,
Vu le code de l'énergie, et notamment son article L141-5-3,
Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et notamment son article 15 codifié à l'article L141-5-3 du code de l'énergie,
Considérant que l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables doit faire l'objet d'une concertation du public,
Considérant la concertation organisée du 15 au 29 octobre 2024 avec la population de la commune,
Considérant les modalités de la concertation reposant d'une part sur une consultation en ligne du dossier sur le site Internet de la ville et la possibilité d'envoyer à la mairie un courriel contenant des observations, d'autre part sur une consultation du dossier en version papier lors des heures d'ouverture de la mairie et la possibilité d'inscrire des observations dans un registre de concertation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve les zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune identifiées dans les cartographies figurant en annexe de la présente délibération.

Autorise le maire à transmettre les cartographies à la sous-préfète référente préfectorale à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique du département de la Marne, ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Châlons.

Mourmelon le Grand, le 7 novembre 2024
Extrait certifié conforme,



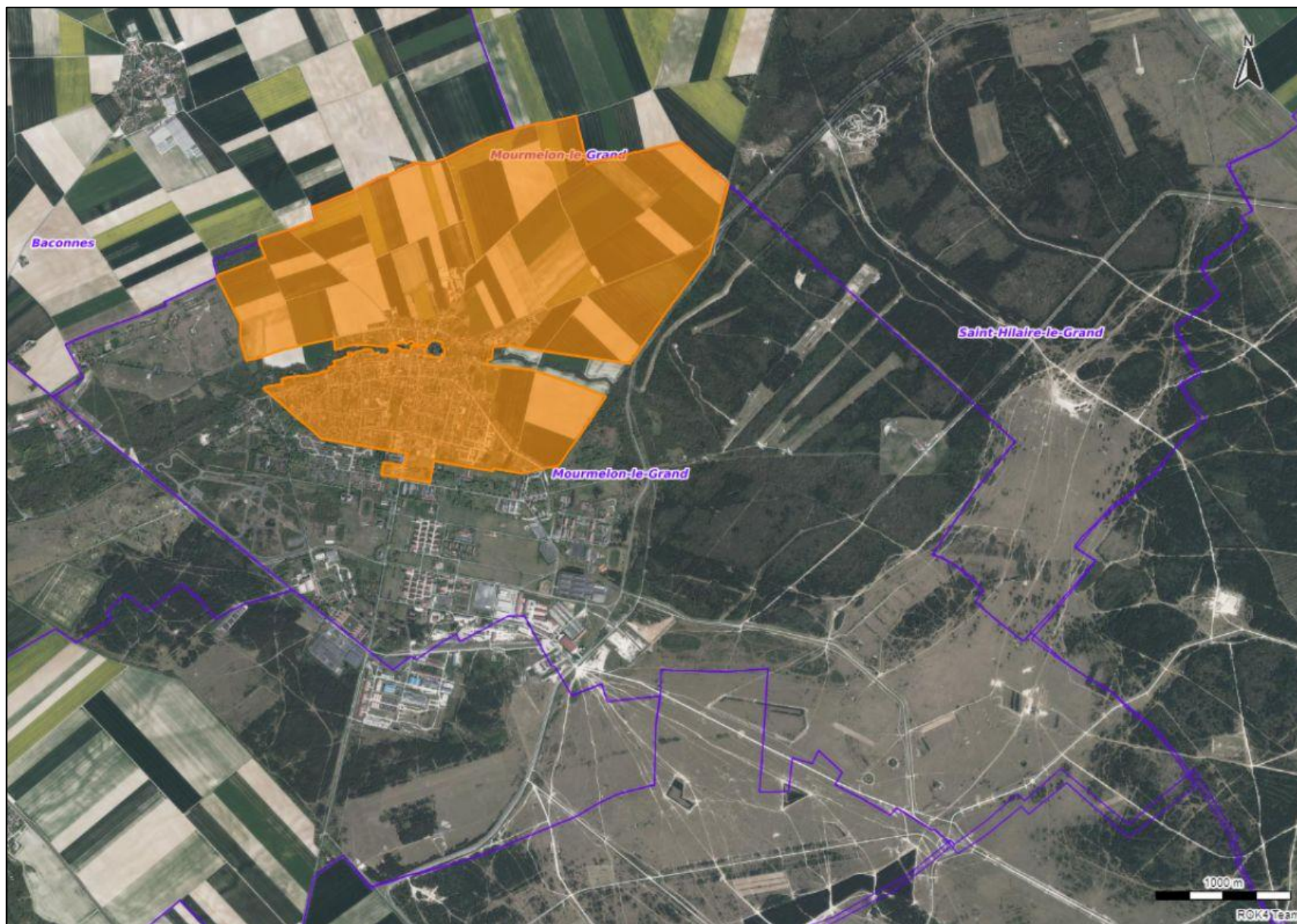
Pascal JALOUX

Pascal JALOUX
2024.11.09 18:52:24 +0100
Ref:7552078-11329840-1-D
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

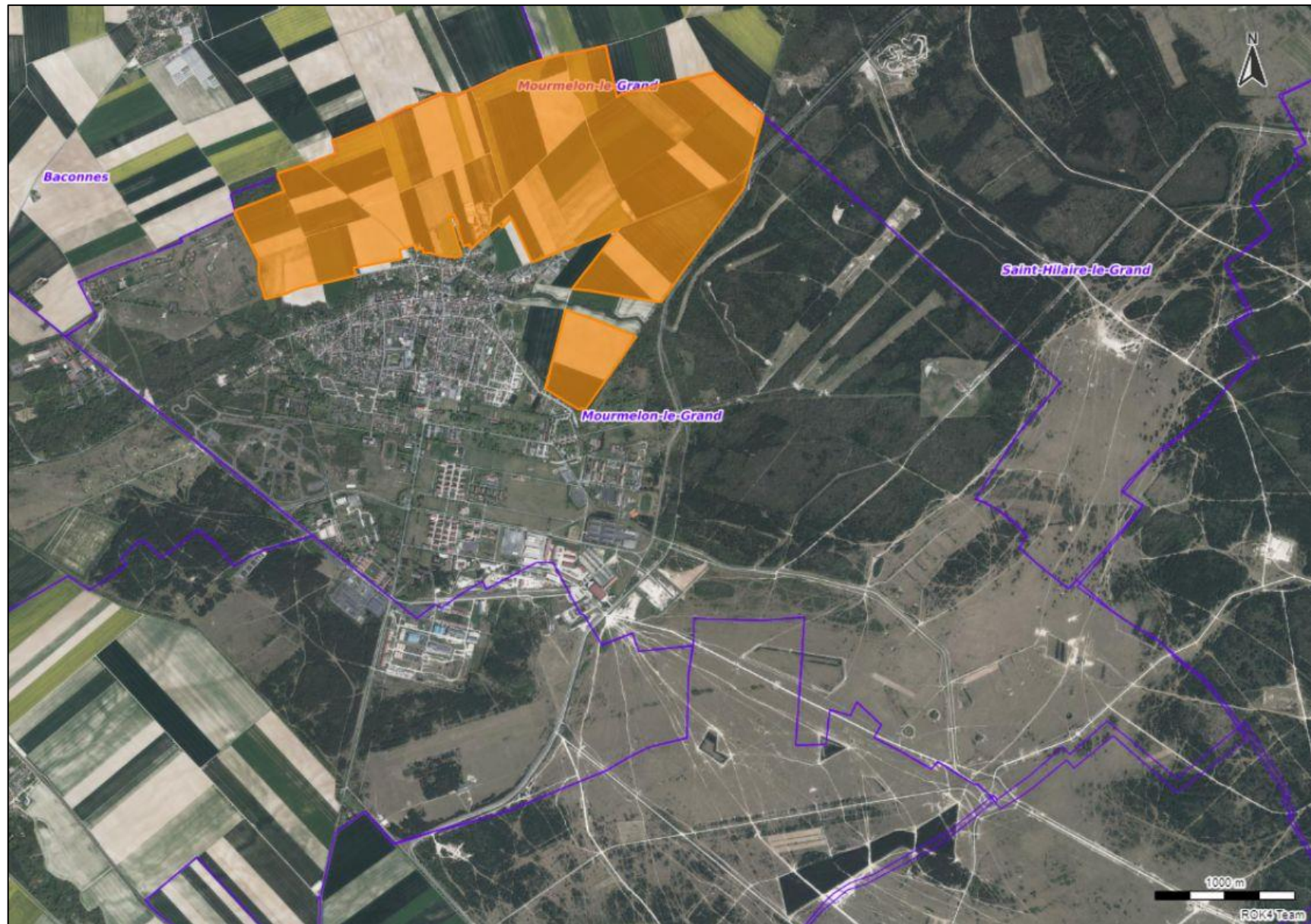
Solaire photovoltaïque au sol



Solaire photovoltaïque sur toiture ou ombrière de parking



Agrivoltaïque



Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	20
- ayant donné procuration :	4
- votants :	24
- ont voté pour :	24
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Délibération N° 2024/11/64

Objet : Modification du règlement
du concours communal de
fleurissement 2024

Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 30 octobre 2024.

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Pascal JALOUX
Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Sophie BLANC

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique CHAVATTE, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2024/02/07 du 7 février 2024 adoptant le règlement du concours communal de fleurissement 2024,
Vu l'avis favorable de la commission de l'urbanisme et du cadre de vie du 19 septembre 2024,
Considérant la nécessité de modifier l'article 7 dudit règlement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Modifie l'article 7 du règlement du concours communal de fleurissement 2024 et adopte sa nouvelle version annexée à la présente délibération.

Mourmelon le Grand, le 7 novembre 2024
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

Pascal JALOUX
2024.11.09 18:52:02 +0100
Ref:7552117-11329900-1-D
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Le concours a pour objet de récompenser les actions menées en faveur de l'embellissement et du fleurissement naturel des jardins, balcons et fenêtres de notre commune. Il est organisé dans les conditions suivantes :

Article 1° : La Ville de Mourmelon-le-Grand organise un concours des maisons, façades et balcons fleuris visibles de la rue.

Article 2° : Peuvent participer au concours de fleurissement, les personnes physiques ou morales résidant ou ayant leur activité à Mourmelon-le-Grand et fleurissant naturellement leurs jardins, façades, balcons à partir du 1^{er} juin jusqu'au 30 septembre.

Article 3° : Le déroulement du concours est placé sous la responsabilité du Maire. L'organisation en incombe à la commission urbanisme et cadre de vie.

Article 4° : Le concours est gratuit et sur inscription préalable avant le 30 avril, auprès de la mairie (via le site internet, bulletin papier dans le Synthèse ou par téléphone).

Article 5° : Le jury est composé de la commission municipale urbanisme et cadre de vie, éventuellement assisté de personnes extérieures à la commission ou à la commune de Mourmelon-le-Grand. Toute personne inscrite au concours ne pourra pas faire partie du jury.

Article 6° : Des critères de classement pour l'attribution de prix sont définis selon la grille d'appréciation et de notation jointe en annexe. Le concours sera classé en 2 catégories :

- Catégorie 1 : Maison avec jardin
- Catégorie 2 : Façade – décor floral sur la voie publique - fenêtres, murs et balcons - terrasse, cours et jardins

Aucune récompense ne sera attribuée en dessous d'une moyenne de 5/20.

Article 7° : Dans chacune des 2 catégories, les récompenses se feront sous forme de bons d'achat (échangeable en Mairie à compter du 1^{er} décembre) pour les 3 premiers prix, à valoir chez un fleuriste et/ou jardinerie de Mourmelon-le-Grand :

- 1^{er} prix : 120 euros
- 2^{ème} prix : 90 euros
- 3^{ème} prix : 60 euros
- A partir du 4^{ème} prix : lot acheté par la commission provenant d'un commerce local.

Ceux-ci seront remis aux lauréats lors de la cérémonie de récompense du fleurissement (en mairie ou à domicile).

Article 8° Si le jury lors de sa tournée découvre un fleurissement remarquable d'un logement non inscrit (catégorie 1 et 2), il se donnera l'autorisation de leur remettre un prix exceptionnel.

Article 9° : La prise de photographies des bâtiments fleuris visibles de la rue ainsi que les noms des lauréats pourront être publiés sans contrepartie dans le bulletin municipal et tout autre document et support de communication de la ville de Mourmelon-le-Grand, sauf demande écrite contraire de la part des participants.

Article 10° : La participation au dit concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve des prescriptions fixées ci-dessus dans le règlement, et notamment celles relatives à la prise et à la publication de photographies stipulées l'article 9.

CATÉGORIE 1 – Maison avec jardin

			Note
FLEURISSEMENT	Hors sol et/ou pleine terre	<i>Décor en hors sol</i> <i>Massifs, rocailles, plates-bandes...</i> ● Recherche, diversité, harmonie et cohérence dans le mélange des plantes et des teintes ● Association plantes vivaces et annuelles pour un bon étalement sur la saison ● Recherche de mouvement, utilisation de plantes de différentes hauteurs (feuillage, fleuries, potagères, grimpantes...)	/10
PLANTATIONS	Jardin	<i>Arbres (tiges – à fleurs – à fruits)</i> <i>Arbustes (à fleurs – à feuillages)</i> <i>Feuillage</i> <i>Gazon</i> ● Maîtrise de la taille	/5
DIVERS		● Bon équilibre entre le fleurissement et les plantations ● Choix des contenants ● Techniques culturales économisant l’eau (paillage, choix des végétaux) ● Récupération ● Bonne prise en compte du développement durable ● Choix des végétaux ● Vue globale	/5
Il est strictement interdit à tout jury de pénétrer dans les propriétés, il ne doit juger que ce qui est visible de la rue			/20

CATÉGORIE 2 – Façades - décor floral sur voie publique – fenêtres, murs et balcons - terrasses, cours et jardinets

Terrasses = espaces trop réduits pour être considérés en jardin

			Note
FLEURISSEMENT	Hors sol et/ou pleine terre	Jardinières aux balcons, fenêtres et murs Pots, bacs, vasques sur le sol ou sur le trottoir, plates-bandes entre mur et trottoir, petits jardinets... ● Recherche, diversité, harmonie et cohérence dans le mélange des plantes et des teintes ● Association plantes vivaces et annuelles pour un bon étalement sur la saison ● Recherche de mouvement, utilisation de plantes de différentes hauteurs (feuillage, fleuries, potagères, grimpantes, retombantes...)	/10
PLANTATIONS	Hors sol et ou dans contenants, plates-bandes Et/ou sur façade	<i>Arbustes (à fleurs – à feuillages)</i> <i>Plantes grimpantes – vivaces et annuelles</i> <i>Feuillage</i> <i>Rosiers (arbustifs, grimpants)</i>	/5
DIVERS		● Bon équilibre entre le fleurissement et les plantations ● Harmonie et maîtrise des matériaux utilisés ● Choix des contenants ● Choix des végétaux ● Récupération ● Prise en compte du développement durable ● Vue globale	/5
Il est strictement interdit à tout jury de pénétrer dans les propriétés, il ne doit juger que ce qui est visible de la rue			/20

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 30 octobre 2024.

Étaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Nombre de conseillers

- en exercice : 29

- présents : 20

- ayant donné
procuration : 4

- votants : 24

- ont voté pour : 24

- ont voté contre : 0

- se sont abstenus : 0

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Pascal JALOUX
Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Sophie BLANC

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique CHAVATTE, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2024/11/65

Objet : Acquisition de la parcelle
AC 201 appartenant à M. Joseph
GODONAISE

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-9, L1311-10, R1311-4, L2122-21 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L1111-1, L1211-1 et L1212-1, alinéa 2,

Vu le code civil,

Considérant que l'emprise de la voie publique, rue Maurice LANGLOIS à Mourmelon-le-Grand, et plus précisément l'emprise du trottoir, s'étend de fait sur la parcelle cadastrée AC 201 d'une surface de 10 mètres-carrés et appartenant à M. Joseph GODONAISE,

Considérant la nécessité de régulariser cette situation en procédant à l'acquisition de ladite parcelle, afin de l'intégrer ensuite dans le domaine public communal,

Considérant que le prix d'acquisition de ladite parcelle, fixé amiablement à 1 € entre le maire et le propriétaire, constitue une opportunité financière pour la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'acquérir au prix d'un euro la parcelle cadastrée AC 201, sise 13 rue Maurice Langlois à Mourmelon-le-Grand.

Autorise le maire à signer l'acte de vente, ainsi que tous actes, pièces et documents nécessaires ou utiles à la cession.

Décide de prendre en charge les frais liés à la vente.

Dit que la parcelle fera l'objet ultérieurement d'un classement dans le domaine public communal, dès que son acquisition aura été faite et que la commune en sera propriétaire.

Mourmelon le Grand, le 7 novembre 2024
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX

Pascal JALOUX
2024.11.09 18:52:33 +0100
Ref:7552124-11329908-1-D
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 30 octobre 2024.

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 20
- ayant donné
procuration : 4
- votants : 24
- ont voté pour : 24
- ont voté contre : 0
- se sont abstenus : 0

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Pascal JALOUX
Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Sophie BLANC

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique CHAVATTE, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2024/11/66

Objet : Prise en charge financière de séances War On Screen au profit d'établissements d'enseignement de Mourmelon-le-Grand

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que War On Screen, créé en 2013 par la Comète, Scène Nationale de Châlons-en-Champagne, est un festival international de cinéma dédié aux représentations des conflits réels et imaginaires, qui se tient chaque année au début du mois d'octobre,

Considérant que depuis l'année 2018, la ville de Mourmelon-le-Grand accueille des projections de ce festival dans l'auditorium de la mairie ou au centre culturel Napoléon III,

Considérant l'intérêt pédagogique de ces projections tant pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires que pour ceux du collège, et le souci de la commune de faciliter auxdits élèves l'accès à cet événement culturel,

Considérant la proposition de la commune faite aux établissements d'enseignement du premier degré et au collège de prendre en charge financièrement le prix d'entrée aux séances de cinéma pour chacun de leurs élèves assistant à des projections, d'une part, et de demander aux coopératives scolaires concernées et au collège, en contrepartie, une participation d'un euro par élève, d'autre part, Considérant l'intérêt pour une bonne administration des affaires communales et une simplification ainsi qu'une efficacité administratives, d'adopter une délibération approuvant la prise en charge systématique, tous les ans, au bénéfice desdits établissements d'enseignement, de séances de cinéma, d'une part, et demandant aux établissements dont des élèves auront assisté à des projections de verser une participation, d'autre part, délibération dont la portée sera générale et permanente et qui aura ainsi pour avantage d'éviter d'en adopter une tous les ans après chaque festival avec pour conséquence de ne pouvoir émettre les titres de recettes avant que le conseil ne se soit réuni, souvent hélas plusieurs semaines après la fin du festival,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend en charge financièrement, chaque année, les séances de cinéma projetées à Mourmelon-le-Grand dans le cadre du Festival War On Screen au profit des élèves des établissements d'enseignement du premier degré et du collège et facturées par la Comète, Scène Nationale de Châlons-en-Champagne.

Demande aux coopératives scolaires des établissements d'enseignement du premier degré ainsi qu'au collège, dont des élèves auront assisté à des projections de film, de verser à la commune une participation d'un euro par élève présent lors d'une séance.

Autorise le maire, chaque année, à liquider la participation due par les établissements d'enseignement, calculée sur la base du nombre de leurs élèves respectifs présents lors des séances, et à émettre les titres de recettes résultant de la liquidation.

Dit que les crédits de dépenses nécessaires au paiement des séances de cinéma seront inscrits chaque année au budget.

Mourmelon le Grand, le 7 novembre 2024

Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX

Pascal JALOUX
2024.11.09 18:52:28 +0100
Ref:7552161-11329958-1-D
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 30 octobre 2024.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	20
- ayant donné procuration :	4
- votants :	23
- ont voté pour :	23
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Pascal JALOUX
Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Sophie BLANC

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique CHAVATTE, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2024/11/67

Objet : Subvention
exceptionnelle à l'Amicale des

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. David LEPINOIS ne participant pas à la délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Entendu le rapport de M. Bernard HACHIN, deuxième adjoint en charge des affaires culturelles et de l'animation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Attribue une subvention exceptionnelle de 890 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers pour l'acquisition d'un nouveau drapeau tricolore.

Mourmelon le Grand, le 7 novembre 2024
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

Pascal JALOUX
2024.11.09 18:52:21 +0100
Ref:7552164-11329961-1-D
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 30 octobre 2024.

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 20
- ayant donné
procuration : 4
- votants : 24
- ont voté pour : 24
- ont voté contre : 0
- se sont abstenus : 0

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Pascal JALOUX
Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Sophie BLANC

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique CHAVATTE, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2024/11/68

Objet : Subvention
exceptionnelle à l'association
CADM Handball

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le règlement d'attribution des subventions exceptionnelles sportives, approuvé par délibération n° 2024/06/39 du 27 juin 2024,
Vu l'avis favorable de la commission du sport en date du 8 octobre 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Attribue une subvention exceptionnelle de 168 € à l'association CADM Handball pour l'acquisition de ballons de handball sans résine.

Mourmelon le Grand, le 7 novembre 2024
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

Pascal JALOUX
2024.11.12 21:04:11 +0100
Ref:7559350-11340746-1-D
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 30 octobre 2024.

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	20
- ayant donné procuration :	4
- votants :	24
- ont voté pour :	24
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Pascal JALOUX
Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Sophie BLANC

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique CHAVATTE, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2024/11/69

Objet : Convention valant protocole d'accord transactionnel entre la commune et M. Tony FRANK

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la propriété intellectuelle, et notamment son article L122-4,

Vu le code civil, et notamment son article 2044,

Vu le projet de protocole d'accord transactionnel,

Vu et entendu le rapport du maire,

Considérant que la commune, en utilisant une photographie de Serge GAINSBOURG pour promouvoir sur son site Internet le spectacle intitulé « GAINSBOURG – Pour toujours et à jamais... », organisé par elle le 12 janvier 2024, sans obtenir le consentement de l'auteur de l'œuvre graphique, M. Tony FRANK, et sans lui verser en conséquence le montant de la licence due pour ce type d'usage, a commis une contrefaçon nonobstant le fait qu'elle ignorait les droits exclusifs du photographe professionnel attachés à l'œuvre,

Considérant la mise en demeure adressée à la commune par l'avocate de M. Tony FRANK,

Considérant qu'après des investigations menées au sein de l'administration municipale, il est apparu que la contrefaçon était en effet constituée,

Considérant les négociations engagées entre la commune et l'avocate de M. Tony FRANK, lesquelles ont permis de réduire l'indemnité demandée en vue de réparer le préjudice subi par l'auteur d'une somme de 2 220 € à 1 600 €,

Considérant les concessions réciproques faites par chacune des parties, la commune s'engageant principalement à verser une indemnité transactionnelle de 1 600 € TTC à M. Tony FRANK et celui-ci se déclarant en contrepartie rempli de ses droits et renonçant à toute réclamation du chef des faits exposés ci-dessus et se désistant d'instance et d'action à cet égard,

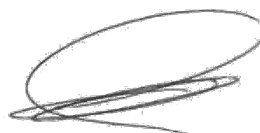
Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'approuver le protocole d'accord transactionnel susvisé et d'autoriser le maire à le signer, la signature devant être faite par voie électronique comme convenu avec l'avocate de M. Tony FRANK,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le protocole d'accord transactionnel joint à la présente délibération, devant être conclu entre la commune et M. Tony FRANK, aux termes duquel, principalement, la première s'engage à verser une indemnité transactionnelle de 1 600 € TTC au second, lequel en contrepartie se déclare rempli de ses droits et renonce à toute réclamation du chef des faits exposés et se désiste d'instance et d'action à cet égard.

Autorise le maire à signer ledit protocole, la signature pouvant et devant intervenir sous forme électronique.

Mourmelon le Grand, le 7 novembre 2024
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX

Pascal JALOUX
2024.11.09 18:52:00 +0100
Ref:7552255-11330100-1-D
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL**ENTRE:**

La **SOCIETE TONY FRANK**, société par actions simplifiée immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Lisieux sous le numéro 752 923 268, dont le siège social est situé 6 rue du Lieutenant Fanneau - 14640 VILLERS SUR MER, représentée par Monsieur Jean LAULHE, dit Tony FRANK, en sa qualité de Président,

Ci-après dénommé « **TONY FRANK** »

Représenté par **Me Charlotte de REYNAL**, Avocat à la Cour, demeurant 21 Rue du Temple, 33000 Bordeaux, dûment habilitée à l'effet des présentes.

ET

La **MAIRIE DE MOURMELON-LE-GRAND**,

Commune, dont le siège social est situé 4 Rue du Maréchal Joffre 51400 Mourmelon-le-Grand

Représentée par **Pascal Jaloux**, en sa qualité de Maire de la Commune.

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

Monsieur Tony FRANK est titulaire des droits d'auteur sur ses œuvres et est bien fondé à demander réparation contre toutes reproductions intégrales ou partielles faites sans son consentement, constitutives d'actes de contrefaçon.

L'article L. 111-1 du Code de la Propriété Intellectuelle dispose que :

« L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporel, exclusif et opposable à tous ».

En vertu de l'article 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle :

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite ».

L'atteinte portée à ses droits constitue une contrefaçon par application des dispositions de l'article L. 335-2 et suivants dudit Code.

Or, il est apparu que La MAIRIE DE MOURMELON-LE-GRAND a utilisé, pour son site <https://www.mourmelonlegrand.fr/> à l'url <https://www.mourmelonlegrand.fr/images/agenda/2023-2024/Mourmelon-2024-01-12-concert-gainsbourg-jdm.jpg>, sans autorisation ni licence, une (1) image appartenant au photographe Monsieur Tony FRANK portant la référence : 113970, reproduite en annexe.

Une lettre de mise en demeure lui ayant été adressée, les parties se sont rapprochées afin de régler à l'amiable le litige les opposant.

IL A DONC ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La MAIRIE DE MOURMELON-LE-GRAND reconnaît les droits de **Monsieur Tony FRANK** sur la photographie litigieuse.

La MAIRIE DE MOURMELON-LE-GRAND reconnaît avoir reproduit une (1) photographie sur son site Internet sans autorisation, et déclare avoir mis un terme à cette situation en modifiant le contenu du site litigieux.

La MAIRIE DE MOURMELON-LE-GRAND s'engage expressément et irrévocablement à ne plus utiliser à l'avenir de photographies de **Monsieur Tony FRANK** sans autorisation préalable.

ARTICLE 2

La MAIRIE DE MOURMELON-LE-GRAND a versé au compte CARPA du Conseil de Monsieur Tony Frank la somme totale, ferme et définitive de mille-six-cents Euros TTC (1600,00€ TTC), correspondant à l'indemnité transactionnelle pour l'utilisation non autorisée de la photographie.

Compte tenu de la reconnaissance des faits et de l'engagement exprès de **La MAIRIE DE MOURMELON-LE-GRAND** de ne plus jamais utiliser à l'avenir sans licence les photographies de **Monsieur Tony FRANK**, **Monsieur Tony FRANK** accepte à titre exceptionnel de limiter son indemnité au montant susvisé.

Le versement de l'indemnité transactionnelle a été effectué par virement bancaire sur le sous-compte CARPA du Conseil de **Monsieur Tony FRANK**.

Il est expressément convenu que cet arrangement est unique compte tenu des circonstances de faits ci-dessus décrites et qu'en cas de récidive, **Monsieur Tony FRANK** sera en droit d'engager toute procédure.

ARTICLE 3

Contre parfaite exécution du présent protocole, **Monsieur Tony FRANK** se déclare rempli de ses droits, renonce à toute réclamation du chef des faits exposés et se désiste d'instance et d'action à cet égard.

ARTICLE 4

Le présent protocole vaut transaction entre les Parties, conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil et a autorité de la chose jugée entre elles au regard de l'article 2052 du Code Civil.

Les Parties reconnaissent avoir contracté en considération des concessions réciproques qu'elles se sont consenties.

ARTICLE 5

Il est entendu que ce protocole d'accord transactionnel constitue l'entier accord entre les Parties au regard de ce litige et qu'il n'y a pas d'autres accords ou engagements entre les Parties, ni écrits ni verbaux.

Ce protocole d'accord transactionnel ne peut être altéré ou modifié en aucune manière sauf par contrat subséquent, par écrit, signé par les deux Parties.

ARTICLE 6

Le présent protocole ainsi que les circonstances qui ont mené à cette transaction sont strictement confidentiels, les Parties s'engageant à ne divulguer aucun de ses termes, sous la seule réserve de sa production en cas de litige juridique portant sur la validité ou l'exécution de la présente transaction ou encore à la demande des autorités judiciaires, administratives ou fiscales.

Cet accord perdra tout caractère confidentiel en cas de nouvelles atteintes de **La MAIRIE DE MOURMELON-LE-GRAND**, directement ou indirectement, aux droits de **Monsieur Tony FRANK**.

ARTICLE 7

Les Parties conviennent de recourir à l'utilisation d'un procédé de signature électronique, mis à disposition par un prestataire de service de signature électronique, pour la conclusion du présent accord.

Les Parties conviennent expressément que l'apposition de leur signature électronique constitue la preuve de leur consentement au contenu du présent accord, conformément à l'article 1367 du Code civil, afin que celui-ci soit opposable et juridiquement contraignant de la même manière que s'il avait été établi, reçu et conservé par écrit sur support papier.

Les Parties reconnaissent et acceptent que les données sur support informatique conservées par le titulaire du compte et/ou le prestataire de service de signature électronique relatives à la version électronique de l'acte ainsi qu'aux informations techniques afférentes à l'utilisation du procédé de signature électronique feront foi entre les parties et constituent des moyens de preuve recevables et opposables dans toute procédure.

ARTICLE 8

Toute difficulté d'interprétation ou d'exécution du présent protocole sera soumise à la compétence exclusive des Tribunaux de Bordeaux et au droit français.

Fait en deux (2) exemplaires originaux

Pour Monsieur Tony FRANK

Charlotte de REYNAL, Avocat

Le

A

Signature

Pour la Commune de Mourmelon-le-Grand

**Pascal Jaloux,
Maire de la commune de Mourmelon-le-Grand**

Le

A

Signature

Annexe : RIB

RÉFÉRENCE DU PAIEMENT : 23500 PIXWAYS

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE POUR LE DOSSIER RÉFÉRENCÉ CI-DESSOUS			
Cadre réservé à l'émetteur du virement sur le compte Carpa			
Identification unique à rappeler obligatoirement pour tout virement de fonds dans ce dossier 0035/11301/243193447/062024 PIXWAYS Cabinet : 11301 - CABINET REYNAL - PERRET			
Titulaire du compte			
CARPA DU BARREAU : BORDEAUX Numéro SIRET : 781822234 - 00030			
Identification nationale (RIB)			
BANQUE CIC SUD OUEST			
Code banque 10057	Code guichet 49999	N° de compte 000018BQ94N	Clé RIB 32
Identification internationale			
IBAN : FR97 1005 7499 9900 0018 BQ94 N32		BIC : CMCIFRPP	

Annexe : Photographie litigieuse référencée 113970

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

La commune de Mourmelon le Grand, située 4 rue du Maréchal Joffre-51400, représentée par Monsieur Pascal JALOUX, Maire, dûment habilité aux présentes en vertu de la délibération n°du 6 Novembre 2024.

Ci-après dénommée : « la commune »

Et :

La Mutuelle Just, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, ayant son siège social 53, avenue de Verdun - 59300 Valenciennes, immatriculée sous le numéro SIREN 783.864.150 et représentée par Monsieur Philippe MIXE, Président,

Ci-après dénommée : « la Mutuelle »

Ci-après collectivement appelées « les Parties » ou, individuellement, « une Partie ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUE SUIIT :

Dans le cadre d'une convention de partenariat la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et la Mutuelle JUST ont décidé de collaborer afin d'initier un partenariat permettant aux communes qui le souhaiteront de faire bénéficier à leurs habitants d'une complémentaire santé favorisée par une mutualisation durable.

Chaque commune de l'Agglomération reste libre de conventionner individuellement ou non avec la Mutuelle JUST pour proposer à ses habitants cette offre partenariale de complémentaire santé.

VU la convention de partenariat entre la Mutuelle JUST et l'Agglomération de Châlons-en-Champagne signée le 6 septembre 2024,

La commune de Mourmelon le Grand a souhaité faire bénéficier à ses habitants de ce partenariat.

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions juridiques et financières régissant les Parties dans le cadre de la mise en place d'un contrat de complémentaire santé de qualité dont les bénéficiaires sont les habitants de la commune, les salariés dont les employeurs ont leur siège social ou un établissement enregistré sur la commune mais également les agents publics ne relevant pas de la couverture financière de la collectivité pour leur couverture santé.

ARTICLE 2 - Conditions d'exécution de la convention

2.1 - Engagements de la commune

2.1.1 Pour la bonne exécution de la convention, la commune s'engage, pendant toute la durée de la convention, à mettre à disposition un local pour les permanences, pour les réunions d'informations et toutes autres actions convenues entre la Mutuelle et la commune, définies d'un commun accord afin de faciliter les démarches des concitoyens.

Les moyens pourront être mis en commun avec une ou des communes proches signataires d'une convention avec la Mutuelle (ex : salle pour réunion d'information).

2.1.2 Afin de permettre l'accès aux soins, la commune pourra orienter vers la Mutuelle, les habitants qui, pour des raisons financières, renoncent à souscrire un contrat de complémentaire santé.

2.2 - Engagements de la Mutuelle

2.2.1 La Mutuelle s'engage à respecter « l'ambition sociale » et l'éthique du projet. Elle s'engage, dès lors, à être un partenaire du projet global et pas uniquement un prestataire. Elle participe à l'évaluation et à la fourniture des données nécessaires à l'étude des contrats souscrits, sous couvert de l'anonymat.

2.2.2 Chaque mois, la Mutuelle transmet au Centre Communal d'Action Sociale les résultats quantitatifs et qualitatifs permettant notamment de suivre l'évolution de nombre des rendez-vous, des souscriptions ainsi que les profils catégoriels des souscripteurs.

2.2.3 Chaque année, la Mutuelle présente les résultats quantitatifs et qualitatifs à l'Agglomération.

2.2.4 La mutuelle s'engage à tenir une permanence selon une fréquence et un lieu défini d'un commun accord avec les services compétents de l'Agglomération et des communes la composant.

2.2.5 La mutuelle veillera à honorer les rendez-vous pris par les habitants pour l'exécution et le suivi de leur contrat de complémentaire santé.

2.2.6 La mutuelle veillera à aborder les capacités financières avec le souscripteur et l'orientera le cas échéant vers les services du Centre Communal d'Action Sociale ou de la mairie. Pour cela, la mutuelle s'engage à travailler en étroite collaboration avec les services du Centre Communal d'Action Sociale ou la mairie.

ARTICLE 3 - Rémunération

La présente convention de partenariat a été signée à des fins purement sociales et solidaires. Dès lors, aucune rémunération ou avantages de quelque nature que ce soit ne sera perçue par la Mutuelle, l'Agglomération ou la commune.

ARTICLE 4 - Communication

La présence du nom de la commune fera l'objet d'une validation avant impression, mise en ligne ou diffusion quel que soit le média.

La commune autorise la Mutuelle Just à utiliser sa charte graphique, son nom, dans l'élaboration de sa communication. La création émanant des deux parties fera l'objet d'une relecture des deux parties.

Dans le cadre de la promotion du dispositif, la commune s'engage à faire connaître celui-ci à ses administrés. Ces communications pourront passer par les outils de l'Agglomération (magazine de Châlons Agglo, réseaux sociaux, etc..) et par les moyens de communications dont dispose la commune.

ARTICLE 5 - Assurances et code du travail

Le salarié de la Mutuelle restera, durant son temps de présence lors des permanences, sous la responsabilité de sa hiérarchie.

Cependant, il s'engage à respecter les règlements intérieurs des structures accueillantes ainsi que les moyens et locaux mis à disposition. La responsabilité de la commune ne pourra être engagée.

ARTICLE 6 - Durée et renouvellement de la présente convention

La convention prendra effet le jour de sa signature par les deux Parties et se terminera le 31 décembre 2026.

Elle se renouvellera ensuite par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, envoyée par courrier recommandé à l'autre partie respectant un délai de préavis de trois mois.

ARTICLE 7 - Résiliation

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues par la présente convention, elle sera résiliée de plein droit après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des parties à l'autre partie et restée sans réponse pendant un délai de 15 jours.

ARTICLE 8 - Nullité

Si l'une des quelconques stipulations de la convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des contrats souscrits par les adhérents.

ARTICLE 9 – Litige, Attribution de compétence

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution de la présente convention, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

A défaut d'accord amiable, tout litige concernant l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention sera présentée au Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Article 10 - Modification du contrat

Les modifications de la présente convention ne pourront se faire que par voie d'avenant signé par chacune des parties.

Fait à, le 2024

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties.

Pour la commune,
le Maire

Pour la Mutuelle Just,
le Président

Signature (avec mention lu et approuvé)

Philippe MIXE
Signature (avec mention lu et approuvé)

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 30 octobre 2024.

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 20
- ayant donné
procuration : 4
- votants : 24
- ont voté pour : 23
- ont voté contre : 0
- se sont abstenus : 1

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Pascal JALOUX
Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Sophie BLANC

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique CHAVATTE, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2024/11/70

Objet : Convention de partenariat
avec la Mutuelle JUST

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'appel à partenariat initié par la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne,
Vu l'analyse des offres réalisée par le centre communal d'action sociale de Châlons-en-Champagne missionné à cet effet par la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne,
Vu la convention de partenariat signée le 6 septembre 2024 entre la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et la Mutuelle JUST,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de mettre en place un partenariat entre la commune et la Mutuelle JUST afin de faire bénéficier de l'assurance complémentaire santé proposée par ladite Mutuelle, tant les habitants de Mourmelon-le-Grand que les actifs travaillant sur son territoire.

Autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce partenariat, notamment la convention de partenariat jointe à la présente délibération.

Mourmelon le Grand, le 7 novembre 2024
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

Pascal JALOUX
2024.11.09 18:52:09 +0100
Ref:7552256-11330101-1-D
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 30 octobre 2024.

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 20
- ayant donné
procuration : 4
- votants : 24
- ont voté pour : 24
- ont voté contre : 0
- se sont abstenus : 0

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Pascal JALOUX
Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Sophie BLANC

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique CHAVATTE, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2024/11/71

Objet : Modification du règlement
d'utilisation des salles municipales

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2020/02/05 du 19 février 2020 adoptant le règlement d'utilisation des salles municipales de la ville de Mourmelon le Grand,
Vu le projet de règlement d'utilisation des salles municipales produit en annexe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Modifie le règlement d'utilisation des salles municipales et adopte sa nouvelle version, annexée à la présente délibération, applicable à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Mourmelon le Grand, le 7 novembre 2024
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

Pascal JALOUX
2024.11.09 18:52:19 +0100
Ref:7552257-11330102-1-D
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent règlement s'applique, sauf mention particulière, à l'ensemble des salles municipales de la Ville de Mourmelon le Grand ouvertes à la location. Il définit les règles visant à assurer la sécurité des biens et des personnes et les conditions d'utilisation des salles municipales pour garantir leur pérennité.

ARTICLE 2 - NATURE DES LOCAUX

Sont concernées par le présent règlement les salles suivantes :

- Salle Louisiane
- Salle Jacques Aubert
- Salles du Centre Culturel Napoléon III (Salle Alcazar et salle Tivoli)

Elles sont destinées à l'organisation de manifestations culturelles, de loisirs, festives ou familiales.

Salle Louisiane : elle est réservée exclusivement aux associations de Mourmelon le Grand et est destinée à accueillir des réunions, des assemblées générales, des expositions ou de petits spectacles. Il est possible d'y organiser une collation. Le petit local cuisine ne peut en aucun cas être utilisé pour cuisiner.

Salle Jacques Aubert : elle est destinée à accueillir des vins d'honneur, des repas de famille mais aussi des réunions, des assemblées générales, des expositions ou de petits spectacles. Il est possible d'utiliser le local traiteur pour un buffet maintenu au froid ou au chaud dans des chambres prévues à cet effet fournies par l'utilisateur. Tout autre forme de cuisine est formellement interdite.

Salle Alcazar et salle Tivoli du Centre Culturel Napoléon III : le Centre Culturel Napoléon III peut être utilisé pour toute animation culturelle, festive ou familiale (spectacle, repas dansant, loto, exposition, bourse, assemblée générale, concours, repas de famille). Il peut être loué à des organismes professionnels et économiques, congressistes ou amicales pour des manifestations susceptibles d'avoir une incidence sur l'économie locale.

le Centre Culturel Napoléon III est composé de deux salles :

- la salle Tivoli (petit hall, petite salle, cuisine et sanitaires)
- la salle Alcazar (grand hall, grande salle, bar et sanitaires)

Ces deux salles peuvent être louées ensemble ou séparément. La salle Alcazar peut être louée avec la cuisine. Dans ce cas, la location comprend obligatoirement celle de la salle Tivoli. La cuisine équipée permet la préparation de repas.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION ET PROCÉDURES DE RÉSERVATION

3-1 CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

Les salles de la Ville de Mourmelon le Grand sont réservées en priorité comme suit :

- aux manifestations organisées par la Ville de Mourmelon le Grand
- aux associations de Mourmelon le Grand
- aux régiments et établissements militaires de Mourmelon le Grand et Mourmelon le Petit

Seules les personnes n'ayant pas de retard de paiement envers la Ville de Mourmelon le Grand auront la possibilité de louer les salles municipales.

Monsieur le Maire peut refuser une location de salle si l'activité est contraire aux bonnes mœurs ou si elle apporte, par sa nature, une gêne anormale au voisinage ou porte atteinte à l'ordre public. Il peut également refuser la location en cas d'utilisation des locaux à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par la présente convention. En cas de dissolution d'une association, la location ne pourra être maintenue.

Salle Louisiane et salle Jacques Aubert :

Les associations dont le siège social est situé à Mourmelon le Grand et dont les activités sont dispensées à Mourmelon le Grand disposent pour ce faire de la salle Louisiane et exceptionnellement de la salle Jacques Aubert, en cas d'indisponibilité.

Il pourra être accordé annuellement une mise à disposition de salle pour d'autres associations œuvrant dans un but humanitaire ou social, mise à disposition pour laquelle elles n'auront pas à s'acquitter du forfait minimum d'occupation (exemple Établissement français du don du sang).

Sauf autorisation expresse, les activités devront s'arrêter à trois heures du matin.

Salle Alcazar et salle Tivoli du Centre Culturel Napoléon III :

Pour l'organisation de manifestations ouvertes au public (loto, gala...), les associations, dont le siège social est situé à Mourmelon le Grand et dont les activités sont dispensées à Mourmelon le Grand, disposeront des salles Alcazar et Tivoli du centre Culturel Napoléon III aux conditions suivantes :

- Première location de l'année civile : mise à disposition avec uniquement acquittement du forfait minimum d'occupation destiné à compenser les frais de fonctionnement courants (consommations d'énergies diverses, l'entretien des locaux etc.),
- Seconde location de l'année civile : demi-tarif,
- Locations suivantes : plein tarif.

Par année civile, les régiments de Mourmelon le Grand auront droit en week-end, et sous réserve de la disponibilité des locaux, à une mise à disposition avec acquittement du forfait minimum d'occupation. Les locations suivantes seront facturées selon les tarifs fixés par décision du Maire.

Pour les locations en semaine, un tarif réservé aux régiments de Mourmelon le Grand est fixé par décision du Maire.

Chaque établissement scolaire de Mourmelon le Grand aura droit à une mise à disposition pour laquelle elle devra uniquement s'acquitter du forfait minimum d'occupation. Une autre mise à disposition en ces termes pourra être accordée en cas de location groupée. La deuxième location sera à demi-tarif et les locations suivantes seront facturées à plein tarif.

Il pourra être accordé annuellement une mise à disposition de la salle pour laquelle les associations œuvrant dans un but humanitaire ou social n'auront pas à s'acquitter du forfait minimum d'occupation.

3-2 PROCEDURE DE RESERVATION

Il conviendra de contacter le service chargé de la gestion des salles pour connaître les disponibilités et faire la réservation. La réservation n'interviendra qu'après l'établissement du calendrier de la programmation culturelle municipale, celle-ci allant du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Une fois la réservation effectuée auprès du service chargé de la gestion des salles, l'utilisateur devra retourner le formulaire de demande de location de salle dûment complété et signé, accompagné d'arrhes ou de l'acquittement intégral de la location ou du forfait minimum d'occupation. Une convention précisant les modalités d'utilisation sera ensuite établie.

La réservation ne sera définitive qu'au retour de la (des) convention(s) signée(s) par l'utilisateur, accompagnée(s) d'une attestation d'assurances au nom du locataire. Le règlement intégral de la location ou du forfait minimum d'occupation sera également un préalable à toute remise de clés.

ARTICLE 4 - CONDITIONS FINANCIÈRES

4-1 TARIFS

Les tarifs de location sont fixés par décision du Maire.

Le prix comprend l'usage des locaux et les frais de fonctionnement courants de ces derniers.

L'ensemble des entités bénéficiant d'une mise à disposition des locaux à conditions préférentielles (associations, régiments, écoles etc.) devra s'acquitter du forfait minimum d'occupation.

Salle Alcazar et salle Tivoli du Centre Culturel Napoléon III : les tarifs concernant les options : location de vaisselle, le montage et démontage de la scène, mise à disposition de gradins ainsi que la location du matériel « son et lumière » incluant la prestation du technicien ad hoc sont fixés par décision du Maire.

4-2 CAUTIONNEMENT

Une caution sera exigée pour tous les utilisateurs, y compris les associations, en garantie des dommages éventuels. Son montant s'établit comme-suit et sera rappelé dans la convention :

- Salle Jacques Aubert : 500€
- Salle Tivoli : 800€
- Salle Alcazar : 1200€
- Intégralité du Centre Culturel Napoléon III : 1500€

La caution sera remise par chèque à l'agent communal lors de l'état des lieux contradictoire d'entrée (chèque à établir à l'ordre du Trésor Public). En cas de dégradation ou pertes constatées le chèque de caution ne sera pas restitué. Le dossier sera étudié afin de définir le montant des réparations ou des pertes. Le locataire s'engage à rembourser le montant des réparations ou des rachats figurant sur l'avis des sommes à payer. Après remboursement, le chèque de caution lui sera rendu.

Le cas particulier des régiments militaires ou de certains organismes publics sera traité de manière séparée puisque ne disposant pas de moyens de cautionnement. Une attestation d'auto-assurance ou une convention spécifique pourront être mises en œuvre.

4-3 PAIEMENT

Le règlement de la location doit intervenir selon le calendrier fixé par le service gestionnaire et impérativement au minimum deux mois avant la remise des clés.

ARTICLE 5 - ÉTATS DES LIEUX

Un état des lieux contradictoire en présence de l'utilisateur et de l'agent communal est dressé systématiquement avant et après la location. Les clés de la salle seront données par un agent communal le jour de l'état des lieux d'entrée et seront restituées lors de l'état des lieux de sortie. Les jours et heures des états des lieux seront indiqués dans la convention.

ARTICLE 6 - ANNULATIONS

Annulation par la mairie

La ville se réserve le droit d'annuler une réservation sans préavis ni indemnité en cas de force majeure, à la suite d'un problème de sécurité ou à la réalisation de travaux. La convention sera rompue et les sommes perçues restituées.

Annulation par l'utilisateur

En cas de désistement de l'utilisateur, les arrhes et autres sommes versées ne seront pas remboursés, sauf cas exceptionnels appréciés par l'Autorité territoriale et confirmés par la production de documents officiels attestant de la force majeure.

II – OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

ARTICLE 7 - RESTITUTION DES LOCAUX

L'utilisateur doit remettre en état la salle avant sa restitution, à savoir :

*le ramassage de tous les détritiques dans les locaux loués en respectant les consignes de tri des déchets, les poubelles devant être vidées et les sacs poubelle déposés dans les containers réservés à cet effet

- *le balayage de la salle
- *le nettoyage de l'ensemble des locaux loués
- *le nettoyage des tables qui seront rangées non repliées au centre de la salle
- *l'empilage des chaises par 10 au centre de la salle
- *le nettoyage des toilettes (sols, cuvettes, urinoirs, lavabos)
- *le nettoyage des abords de la salle (mégots), des cours et du parking (papiers, cannettes...).

Dans le cas où les locaux et le matériel mis à disposition sont rendus anormalement sales, la remise en état de ces derniers sera facturée à l'utilisateur. Les tarifs sont fixés par décision du Maire.

Salle Tivoli du Centre Culturel Napoléon III : en cas de location de la vaisselle, cette dernière sera nettoyée et rangée dans les boîtes prévues à cet effet.

ARTICLE 8 - OBLIGATION D'ASSURANCES

A l'exception de certaines entités étatiques ou publiques (collectivités territoriale, régiments...) pour lesquelles cette obligation pourra prendre une forme différente, l'utilisateur devra obligatoirement présenter une attestation d'assurance en cours de validité ouvrant sa responsabilité civile à raison :

- *des accidents pouvant survenir à eux-mêmes comme aux tiers, par leurs faits, leurs négligences ou imprudence à la suite de l'inobservation du présent règlement ainsi que du fait d'installations, objets, matériels, etc. leur appartenant
- *des vols subis tant par eux que les tiers
- *des risques locatifs (incendie, explosion, vandalisme, bris de glace, dégâts des eaux).

L'attestation d'assurance devra obligatoirement indiquer le nom de la salle, son adresse et la date de début et fin de location. Elle sera remise au service chargé de la gestion des salles en même temps que la convention.

ARTICLE 9 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU VOISINAGE

Respect de l'environnement

L'utilisateur devra faire preuve d'un comportement citoyen, en particulier en matière de respect de l'environnement : utilisation raisonnée de l'éclairage, de l'eau, tri sélectif des déchets...

Respect du voisinage

L'utilisateur s'engage à faire respecter strictement les réglementations de police applicables, et à veiller à l'ordre et à la tranquillité du voisinage qui ne doivent en aucun cas être troublés par l'utilisation des salles municipales. Il doit s'assurer qu'il n'y ait pas de tapage nocturne sur la voie publique, de type claquements de portière, usage du klaxon, éclats de voix...

ARTICLE 10 - PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE STUPÉFIANTS

La Ville attire l'attention des utilisateurs sur les risques liés à la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants et sur leurs responsabilités en cas d'accidents, de dégâts et de troubles à l'ordre public. Une attention particulière devra être portée auprès des publics fragiles et des mineurs.

ARTICLE 11 - INTERDICTION DE FUMER

En application du décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et mis en application le 1^{er} février 2007, il est strictement interdit de fumer dans les locaux.

ARTICLE 12 - DÉCLARATIONS RÉGLEMENTAIRES ET DEMANDE DE MATÉRIEL

Déclarations réglementaires

S'il y a lieu, l'utilisateur s'engage à effectuer toutes les démarches, déclarations légales ou réglementaires (SACEM etc...). Il s'engage à être en conformité avec la réglementation relative au droit du travail pour les personnes qu'il emploierait. L'ouverture d'un débit de boissons temporaire doit faire l'objet d'une demande préalable adressée à Monsieur le Maire un mois avant la manifestation.

Demande de matériel

L'utilisateur précise dans le formulaire de demande de location de salle le nombre de chaises et de tables souhaité. Pour tout autre mobilier et matériel une demande écrite doit être adressée avec le formulaire. Le matériel sera mis à disposition en fonction des disponibilités.

Salle Alcazar et salle Tivoli du Centre Culturel Napoléon III : le matériel « son et lumière » ne devra être utilisé que par un technicien déclaré, compétent, formé et agréé par la Mairie. Ainsi, sa prise en charge incombe à l'utilisateur de la salle (voir l'Article 4). La demande de mise à disposition de vaisselle doit être effectuée au moment de la demande de réservation de la salle. Le tarif de location de vaisselle est fixé par décision du Maire.

III – SÉCURITÉ

L'utilisateur doit prendre connaissance des consignes d'urgence affichées dans la salle. Il devra aussi repérer l'emplacement des extincteurs. Il doit strictement interdire le stationnement de véhicules devant les différents accès et issues de secours pour garantir l'intervention des services d'urgence en cas de besoin. L'utilisateur s'engage à maintenir les portes de sortie et les issues de secours déverrouillées. Leurs abords doivent être dégagés. Avant de quitter les lieux, l'utilisateur s'assure de l'absence de risque d'incendie, d'inondation ou d'intrusion. Il procède à un contrôle de la salle et s'assure de l'extinction des lumières. Il referme toutes les portes d'accès à clé et vérifie la fermeture des fenêtres.

5

ARTICLE 13 - ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage à être présent pendant toute la durée de la manifestation pour laquelle il sollicite la location de la salle et reconnaît être pleinement responsable des désordres, dégâts, nuisances ou dégradations causés, directement ou indirectement, par l'organisation de cette manifestation, et qui pourraient survenir ou être constatés avant, pendant et après celle-ci, tant au sein des locaux eux même que de ses environs immédiats. L'utilisateur accepte qu'au cours de la manifestation un représentant de la Ville de Mourmelon le Grand vérifie sur place l'exactitude des renseignements portés dans le formulaire de demande de location de salle en lui facilitant l'accès ainsi que les investigations qu'il jugera nécessaires.

L'utilisateur s'engage à :

- *respecter la capacité maximum d'accueil de personnes dans les salles, et à ne pas introduire des personnes qui ne seraient pas invitées ou qui n'auraient pas une tenue correcte au regard notamment des bonnes mœurs,
- *vérifier que les issues de secours ne sont pas obstruées ou verrouillées
- *ne pas intervenir sur les installations électriques ou d'utiliser des multiprises
- *ne pas utiliser des appareils à gaz à l'intérieur comme à l'extérieur
- *ne pas déplacer le matériel de cuisine (frigo...)
- *ne pas utiliser des émetteurs de fumées
- *ne pas pratiquer des activités pouvant entraîner des dégradations sur les murs ou les plafonds (utilisation de clous, vis, ruban adhésif, patafix, colle ou tout autre système pour accrocher des éléments de décoration, perçage de trous)
- *ne pas poser des objets inflammables (bougies...)
- *ne pas introduire toute espèce d'animaux, excepté les chiens d'accompagnement pour les personnes handicapées
- *retirer le ruban adhésif qu'il aura utilisé pour fixer les nappes sur les tables
- *ne pas plaquer les tables contre les murs
- ***Salle Alcazar et salle Tivoli du Centre Culturel Napoléon III** : ne pas manœuvrer les installations scéniques

Dans la mesure où les espaces extérieurs ne sont pas privatisés, l'utilisateur s'engage à :

- *ne pas utiliser des barbecues et des planchas, à l'intérieur comme à l'extérieur
- *ne pas amener un food truck ou tout autre restaurant ambulancier à proximité de la salle
- *ne pas installer de tente, tonnelle ou pergola dans les espaces extérieurs
- *ne pas utiliser des pétards ou des feux d'artifice
- *ne pas utiliser le mobilier à l'extérieur de la salle
- *ne pas amener son mobilier pour l'installer à l'extérieur de la salle
- ***Salle Louisiane** : ne pas s'arrêter ni stationner sur le parvis non carrossable, sauf autorisation expresse délivrée par la Ville.
- ***Salle Jacques Aubert** : ne pas s'arrêter ni stationner dans le jardin.

ARTICLE 14 - NUMÉROS D'URGENCE ET PROBLÈMES TECHNIQUES

En cas d'urgence

Il faut se conformer aux consignes d'urgence affichées dans les salles et prévenir les secours.

En cas de problèmes techniques imprévisibles

Il conviendra d'appeler le numéro d'astreinte affiché dans la salle.

IV – DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 15 - ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le fait pour l'utilisateur d'avoir demandé et obtenu l'autorisation d'utiliser une salle municipale, constitue pour celui-ci un engagement formel de prendre connaissance du présent règlement, d'en respecter les prescriptions et la reconnaissance qu'il en connaît toutes les dispositions.

ARTICLE 16 - LITIGE

Tout litige non prévu par le présent règlement relève de l'autorité de Monsieur le Maire.

ARTICLE 17 - CONTENTIEUX

En cas de contentieux, seul le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne est compétent.

Règlement approuvé par délibération 2024----



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 30 octobre 2024.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	20
- ayant donné procuration :	4
- votants :	24
- ont voté pour :	24
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Pascal JALOUX
Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Sophie BLANC

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique CHAVATTE, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2024/11/72

Objet : Créations d'emplois permanents et modification du tableau des effectifs

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant qu'aux termes de l'article L313-1 susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient en conséquence au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant les besoins pérennes de création d'emplois nécessaires au bon fonctionnement de la Direction des affaires culturelles et de la communication et notamment de la médiathèque, ainsi qu'au bon fonctionnement de l'entité dédiée à la propreté urbaine de la Direction des services techniques,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de créer à compter du 1^{er} décembre 2024 :

- Un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe (35/35^{ème}) ;
- Un emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe (35/35^{ème}) ;
- Un emploi permanent à temps non-complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (17,50/35^{ème}).

Modifie et adopte le tableau des effectifs qui sera désormais constitué de la manière suivante :

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE	QUOTITE HORAIRE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE POSTES
Attaché principal	temps complet	1
Attaché	temps complet	2
Rédacteur principal 1ère classe	temps complet	2
Rédacteur principal 2ème classe	temps complet	1
Rédacteur	temps complet	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	temps complet	2
Adjoint administratif principal 2ème classe	temps complet	7
	20h00	1
	17h30	1
Adjoint administratif	temps complet	3

FILIERE POLICE

GRADE	QUOTITE HORAIRE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE POSTES
BCP	temps complet	1
Gardien de police municipale	temps complet	1

FILIERE SPORTIVE

GRADE	QUOTITE HORAIRE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE POSTES
Educateur des APS Pal de 1ère classe	temps complet	2
Educateur des APS Pal de 2ème classe	temps complet	1
Educateur des APS	temps complet	3

FILIERE CULTURELLE

GRADE	QUOTITE HORAIRE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE POSTES
Assist. de cons. du patrimoine princ. 2ème classe	temps complet	1
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	temps complet	1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	temps complet	3
Adjoint du patrimoine	temps complet	2

FILIERE TECHNIQUE

GRADE	QUOTITE HORAIRE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE POSTES
Ingénieur	temps complet	1
Technicien principal de 2ème classe	temps complet	1
Technicien	temps complet	1
Agent de maîtrise principal	temps complet	2
Agent de maîtrise	temps complet	2
Adjoint technique principal 1ère classe	temps complet	4
Adjoint technique principal 2ème classe	temps complet	6
	31h00	1
	30h00	1
	27h00	1
	22h00	1
	17h30	2
	15h00	1
Adjoint technique	temps complet	4
	27h00	1
	22h00	3
	18h00	1
	17h30	2

FILIERE MEDICO SOCIALE

GRADE	QUOTITE HORAIRE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE POSTES
Assistant socio-éducatif principal	temps complet	2
Assistant socio-éducatif	temps complet	2
Educateur de jeunes enfants	temps complet	1

FILIERE ANIMATION

GRADE	QUOTITE HORAIRE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE POSTES
Animateur territorial	temps complet	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	temps complet	1

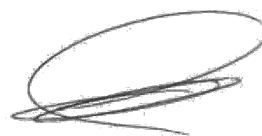
Dit que l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires en application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.

Précise cependant que cette durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsqu'au terme de la durée fixée à l'article L332-14 alinéa 2 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'aura pu aboutir.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Charge le maire de signer les documents relatifs à ce dossier.

Mourmelon le Grand, le 7 novembre 2024
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX

Pascal JALOUX
2024.11.09 18:52:16 +0100
Ref:7552290-11330145-1-D
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 30 octobre 2024.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	20
- ayant donné procuration :	4
- votants :	24
- ont voté pour :	24
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Fabrice GAVROY, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration

Guillaume DORLÉ a donné pouvoir à Pascal JALOUX
Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Antonio MAGALHAES a donné pouvoir à Muriel BABEL-ROCHELLE
Laëtitia TOUILLET a donné pouvoir à Sophie BLANC

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Angélique CHAVATTE, Angélique DUPONT, Frédéric GREBERT, Nicolas LUTRINGER.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2024/11/73

Objet : Création d'une police intercommunale

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Annie DAGON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le code de la sécurité intérieure,
Vu la délibération n° 2024-119 du 26 septembre 2024 du conseil communautaire relative à la création d'une police intercommunale, notifiée le 30 septembre 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la création d'une police intercommunale telle que présentée par le maire dans son rapport.

Autorise le recrutement de policiers municipaux par la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne à compter du 1^{er} janvier 2025.

Mourmelon le Grand, le 7 novembre 2024
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

Pascal JALOUX
2024.11.09 18:52:04 +0100
Ref:7552315-11330185-1-D
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand